



Procès-verbal
de la Séance

**Du Conseil Municipal
du 28 mars 2019**



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mil dix-neuf, s'est assemblé dans l'ancienne médiathèque qui devient le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick HOPPE Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRESENTS :

M. Yannick HOPPE, **Maire**
Mme Catherine RIOU, M. Gérald DURAND, Mme Marie-Thérèse GITENAY, Mme Martine ROUÉ, M. Jean-Michel LAFIN, M. Philippe ROBERT, M. Malik ABID **Adjoints au Maire.**
M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Corinne NARBONNAIS, Mme Maryline MARCHOIS, Mme Gisèle BAHUON, Mme Sabine MORCRETTE, M. Jean-Baptiste BORSALI, Mme Maryse LOPEZ, M. Jean-Jacques JENNÉ, Mme Rosaline FOUQUEREAU, Mme Catherine DURR, Mme Valérie MÉRY, M. Sébastien FOY, M. Sarady VENUGOPAL, Mme Agnès BEREZECKI, M. Jean-Jacques ABECASSIS, M. Akem AYAD, Mme Michèle ROUGÉ **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

M. Jacques GODARD Adjoint au Maire à Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire, M. Gérard DILIEN Conseiller Municipal à M. Vincent CAPO-CANELLAS Conseiller Municipal, M. Denis DESRUMAUX Conseiller Municipal à M. Jean-Baptiste BORSALI Conseiller Municipal, Mme Dounia ELKARTI Conseillère Municipale à Mme Gisèle BAHUON Conseillère Municipale, M. Thierry SCHEINERT Conseiller Municipal à M. Jean-Michel LAFIN Adjoint au Maire, M. Thomas RAHAL Conseiller Municipal à M. Jean-Jacques ABECASSIS Conseiller Municipal, M. Laurent WARTEL Conseiller Municipal à M. Yannick HOPPE Maire.

ABSENT :

M. Frédy MAHON, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse GITENAY Adjointe au Maire.

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 5 mars 2019	4
Délibération n° 19 : Adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) de la commune de Ballainvilliers (Essonne), à la compétence « service extérieur des pompes funèbres »	6
Délibération n° 20 : Fixation des tarifs de reproduction de documents administratifs	6
Délibération n° 21 : Organisation d'un voyage scolaire avec nuitées au Gîte de la Sansonnette à Bosville : signature d'un contrat de réservation avec les Gîtes de France	7
Délibération n° 22 : Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales portant sur l'Aide aux Vacances Enfants (AVE) pour une durée de cinq ans à compter du 7 janvier 2019.....	9
Délibération n° 23 : Signature d'une convention entre la Ville du Bourget et l'Association ISM Interprétariat pour la mise en place de deux permanences mensuelles d'un écrivain public dans les locaux du CCAS de mars à décembre 2019	10
Délibération n° 24 : Approbation du document cadre d'orientations adopté lors de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 6 décembre 2018 et autorisation à signer la convention intercommunale d'attribution	11
Délibération n° 25 : Modification des horaires d'ouverture au public de la Médiathèque Le Point d'Interrogation à compter du 9 avril 2019 à titre expérimental pour une durée de 6 mois.....	14
Délibérations n° 26 à 33 : Conventions pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville du Bourget et les associations sportives suivantes pour la période 2019-2021 :	16
- Le Tennis Club du Bourget.....	16
- Le Club Savate du Bourget	16
- Le Tir à l'Arc du Bourget.....	16
- L'Art du Yoga au Bourget	16
- Irimi Nage « Aïkido ».....	16
- Sok Muay Thaï Le Bourget.....	16
- Creacorps « Musculation ».....	16
- Gym Tonic et Fitness au Bourget.....	16
Délibérations n° 34 : Pôle gare Le Bourget : Approbation et signature d'une convention de transfert de gestion entre SNCF Mobilités et la Ville du Bourget pour la gestion des biens aménagés en espaces d'intermodalité.....	18
Délibération n° 35 : Pôle gare du Bourget : Approbation et signature d'une convention d'Occupation Temporaire entre la Ville du Bourget et la RATP pour la construction d'un local chauffeurs, au droit de la gare routière	21
Délibération n° 36 : Acceptation de l'apport en nature de l'actif et du passif afférent au retour de compétences de Paris Terres d'Envol.....	22
Délibération n° 37 : Débat d'Orientations Budgétaires 2019 - Budget Principal.....	23

(La séance est ouverte sous la présidence de M. HOPPE, Maire du Bourget, à 20 h 40.)

M. le MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous, je déclare ouverte notre séance du 28 mars 2019.

Il est procédé à l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, notre Assemblée peut valablement délibérer.

Notre Conseil doit désigner en son sein un secrétaire de séance. Mme GITENAY est candidate.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Merci, madame GITENAY, d'assurer le secrétariat de notre séance.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, permettez-moi d'avoir quelques mots pour un sourire et un visage familiers à de nombreux Bourgetins, une femme de cœur aux multiples engagements associatifs, elle était notamment (**Inaudible*) de la 868e section des médaillés militaires. Nous avons aussi l'habitude de la voir en sa qualité de Présidente-adjointe de l'Amicale des médaillés et décorés du travail de la Seine-Saint-Denis ; nous nous retrouvions pour mettre nos médaillés du travail à l'honneur dans cette salle.

Toujours à l'écoute et au service des autres, Jeannine LE GOHEBEL vient de nous quitter dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Ses obsèques auront lieu mardi à 14 h 30 en l'église Saint-Nicolas. Elle était une figure attachante de notre ville. Je vous invite à observer une minute de silence.

(L'Assemblée, levée, observe une minute de silence.)

Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal du 5 mars 2019

M. le MAIRE.- Nous devons adopter le procès-verbal de la séance de notre Conseil du 5 mars 2019. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, je note que vous avez retranscrit mes propos dans leur intégralité, notamment en page 11 lorsque je dis avoir perdu le fil de mes idées. Cela peut arriver à tout le monde, n'est-ce pas ? Même à vous, monsieur le Maire. Pourtant, je note également que, lorsque certains élus de la majorité bafouillent ou ont certains propos intempestifs, ce n'est pas repris dans ce même compte-rendu. Ainsi, il semble qu'il y ait deux poids, deux mesures, un pour l'opposition, un pour la majorité. Vous semblez très précis me concernant et beaucoup moins pour d'autres.

Pour vous dire le fond de ma pensée, je trouve ces méthodes d'un autre âge, monsieur le Maire, et terriblement mesquines, pas à la hauteur.

Je ne validerai donc pas ce compte-rendu qui est partiel, donc partial.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur FOY, « deux poids, deux mesures », je pense que nous avons des comptes-rendus qui retranscrivent fidèlement, la sténotypiste fait totalement bien son travail. Je crois que chacun l'a bien à l'esprit. Cela peut arriver à chacun, vous avez raison, l'erreur est humaine. Le compte-rendu fait régulièrement l'objet d'un consensus, vous ne l'adopterez pas parce que vous trouvez les méthodes d'un autre âge, mesquines. Déjà, vous y

allez un peu fort, monsieur FOY, sachant que, en termes de mesquinerie, vous êtes un peu coutumier du fait, pas forcément dans cette Assemblée depuis que vous y êtes de retour, en tout cas sur un certain nombre de réseaux sociaux, on ne peut pas dire que la mesquinerie n'est pas votre fort, vous excellez même en la matière ; j'en ai fait l'objet particulièrement.

M. FOY.- Pouvez-vous donner exemple ?

(Entrée en séance de M. AYAD.)

M. le MAIRE.- Je ne vous ai pas redonné la parole. Donc « deux poids, deux mesures », je laisse chacun apprécier vos propos. En tout cas, les méthodes d'un autre âge sont aussi peut-être celles qui consistent à ne pas négocier en secret pour rejoindre la majorité municipale et, quand ceci n'aboutit pas, rejoindre l'opposition au Conseil municipal en n'étant pas d'accord avec le Maire et l'équipe municipale.

Chacun aura l'occasion, monsieur FOY, de revenir devant les Bourgetins dans quelques mois.

Voilà les quelques éléments de réponse que je voulais vous apporter. Vous ne voterez pas ce compte-rendu, dont acte. Je propose de mettre aux voix ce projet de procès-verbal.

M. FOY.- Je souhaite intervenir.

M. le MAIRE.- Je ne vous ai pas redonné la parole, vous avez indiqué votre vote.

M. FOY.- Vous avez fait un certain nombre d'assertions, donc je souhaite intervenir.

M. le MAIRE.- Je vous redonne la parole mais nous ne ferons pas le débat de la soirée sur ce procès-verbal.

M. FOY.- Premièrement, vos propos n'engagent que vous naturellement.

Deuxièmement, monsieur le Maire, il est facile de se défausser sur les agents. Vous en avez l'habitude, ce n'est pas la première fois que vous le faites. Vous avez bien compris, en tout cas s'il le faut je l'explique ici, que je ne parle pas des agents puisque c'est vous qui prenez la décision du procès-verbal et de le modifier s'il y a besoin.

Vous êtes le maire, c'est vous qui prenez la décision. Monsieur le Maire, assumez vos responsabilités et ne rejetez pas la faute sur les agents. Merci.

M. le MAIRE.- La sténotypiste ici présente n'est pas un agent de la Ville, c'est un prestataire extérieur qui rédige le compte-rendu. Déjà, il ne s'agit pas de se défausser sur les agents puisqu'ils ne sont pas chargés d'assurer le procès-verbal de notre Assemblée.

M. FOY.- Vous avez compris ce que je veux dire.

M. le MAIRE.- Je ne vous ai pas redonné la parole.

Une fois de plus, l'excès de vos propos sur la façon dont nous nous défaussons sur les agents n'engage que vous. Nous n'avons jamais manqué de respect aux agents de cette ville. Je rappelle régulièrement le respect qui leur est dû au sein de ce Conseil municipal.

Ceci étant dit, je vous propose de passer à l'adoption de ce procès-verbal.

Il est procédé au vote - Résultat : 1 voix contre de M. FOY.

Vous avez reçu les Décisions que j'ai prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Avez-vous des remarques ou des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, je vous en remercie.

Je vous propose de passer aux délibérations à l'ordre du jour de notre Conseil.

Délibération n° 19 : Adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) de la commune de Ballainvilliers (Essonne), à la compétence « service extérieur des pompes funèbres »

Mme ROUÉ.- Par Délibération en date du 18 octobre 2018, la commune de Ballainvilliers a demandé son adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres ».

Lors de sa séance du 4 décembre 2018, le Comité syndical du SIFUREP a approuvé à l'unanimité cette adhésion.

Il convient désormais que les communes membres du SIFUREP se prononcent, conformément aux articles L.5211-17 à L.5211-20 et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'adhésion la commune de Ballainvilliers au Syndicat.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Ballainvilliers au SIFUREP au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres ».

M. le MAIRE.- Merci, madame ROUÉ, c'est une Délibération habituelle lorsque des communes adhèrent au SIFUREP. J'imagine qu'il n'y a pas de demande d'intervention ? Je n'en vois pas.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 20 : Fixation des tarifs de reproduction de documents administratifs

M. le MAIRE.- La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, érige en principe général le libre accès aux documents administratifs émanant des administrations.

Il est précisé qu'un document est qualifié d'administratif s'il est produit ou reçu par l'administration et s'il se rapporte à sa mission de service public.

Il est rappelé cependant que seuls les documents formellement achevés peuvent être communiqués.

Il est rappelé également que la communication des documents s'exerce au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration :

- par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas,
- sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration, compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder les coûts de cette reproduction,
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous ce format,

Les articles 34 et 35 du décret 2005-1755 du 30 décembre 2005 prévoient que les frais de reproduction et d'envoi des documents peuvent être mis à la charge du demandeur et que le paiement préalable peut également être exigé.

L'arrêté interministériel du 1^{er} octobre 2001 fixe un coût maximum, hors frais d'envoi, pour certains supports comme suit :

- 0,18 euro par page de format A4 en impression noir et blanc,
- 2,75 euros pour un cédérom.

Les copies de documents délivrées sur des supports autres que ceux cités ci-dessus font l'objet d'une tarification déterminée par l'autorité administrative qui délivre ces copies.

Il est donc proposé de fixer les tarifs de reproduction suivants :

- Photocopie A4 noir et blanc : 0,18 €
- Photocopie A4 couleur : 0,45 €
- Photocopie A3 noir et blanc : 0,36 €
- Photocopie A3 couleur : 0,90 €
- DVDROM : 5,50 €
- Clé USB 8 GO : 7,80 €
- Clé USB 16 GO : 12,00 €
- Clé USB 32 GO : 16,80 €
- Clé USB 64 GO : 27,60 €

L'intéressé est avisé du montant total des frais à acquitter dont le paiement préalable peut être exigé.

La régie délivrance de documents administratifs assurera l'encaissement des recettes.

Il est également proposé de ne pas mettre en recouvrement les frais liés à l'affranchissement et à la copie dès lors que leur montant total (affranchissement et copie ou copie seule si elle est effectuée sans envoi) est inférieur à 3 euros.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- de fixer les tarifs de reproduction des documents administratifs selon les tarifs ci-dessus,
- de facturer le coût d'envoi des documents administratifs par référence aux tarifs pratiqués pour l'affranchissement postal,
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous documents se référant à ce dossier.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je mets cette Délibération aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 21 : Organisation d'un voyage scolaire avec nuitées au Gîte de la Sansonnette à Bosville : signature d'un contrat de réservation avec les Gîtes de France

Mme GITENAY.- Chaque année, une commission se réunit pour choisir les différentes sorties scolaires proposées, compte tenu d'un budget et de l'intérêt pédagogique.

La ville du Bourget propose l'organisation de voyages scolaires avec nuitées. Les enseignants volontaires sont appelés à cet effet à élaborer des projets pédagogiques qui sont

étudiés conjointement par les services de l'Éducation nationale de la ville afin de vérifier leur compatibilité avec les objectifs pédagogiques poursuivis.

Cette année, la Directrice de l'école élémentaire Jean Mermoz, Mme Tejero DOLORES a proposé un séjour au Gîte de la Sansonnette à Bosville.

Ce projet répond parfaitement aux objectifs pédagogiques mis en œuvre dans le cadre des voyages en classe transplantée et a donc été retenu.

Ce voyage scolaire se déroulera du 3 au 7 juin 2019. Il permettra à 54 petits Bourgetins de découvrir la vie à la ferme, d'observer les animaux, de se sensibiliser à la découverte du monde et au respect de l'environnement.

Il convient de confirmer la réservation de ce séjour auprès des Gîtes de France en approuvant le contrat de réservation s'y rapportant pour un montant total de 8.519,25 euros et d'autoriser monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Comme à l'accoutumée, les participations des familles seront calculées au quotient familial selon le barème des tarifs qui sera mis en œuvre par décision du Maire.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le contrat de réservation avec les Gîtes de France pour l'organisation d'un voyage au Gîte de la Sansonnette du 3 au 7 juin 2019 pour un groupe de 54 enfants de l'école élémentaire Jean Mermoz pour un prix total TTC de 8.519,25 euros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et à fixer par Décision le barème des participations familiales audit séjour.

M. le MAIRE.- Merci, madame GITENAY, pour ce rapport. Je veux saluer la collaboration fructueuse des services de l'Éducation Nationale avec les services de la Ville dans le cadre de cette commission. Elle permet de bâtir un voyage conjointement avec les équipes pédagogiques des écoles, de prioriser un certain nombre de sujets et de veiller à la qualité des projets pédagogiques. En plus, c'est un site que nous connaissons bien. Il est vertueux d'amener les petits Bourgetins à découvrir la vie et les animaux de la ferme. Cela ouvre des horizons en Normandie.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

M. FOY.- Monsieur le Maire, je remarque que, pour cette activité entre autres, nous passons de 5 jours à 3 jours pour les séjours de fin d'année des petits Bourgetins de l'école élémentaire Jean Mermoz. Pouvez-vous nous préciser si c'est pour des raisons budgétaires que nous leur supprimons 2 jours de séjour ? Sommes-nous à ce point mal financièrement qu'il faille racler quelques fonds de tiroir sur le dos des petits Bourgetins ? Est-ce à dire que nous ne reviendrons jamais à 5 jours ?

Mme GITENAY.- C'est du 3 au 7 juin, cela fait bien 5 jours.

M. FOY.- D'autres voyages, peut-être seront-ils votés par la suite, sont passés de 5 à 3 jours ; et vous le savez très bien. Je parle de ces voyages en particulier.

Si nous revenons à 5 jours l'année prochaine, cela signifiera-t-il que notre situation financière va s'améliorer du jour au lendemain ?

Monsieur le Maire, tout ceci n'est-il finalement qu'une opération politique préélectorale à la petite semaine ?

M. le MAIRE.- Décidément, nous parlions de mesquineries, du « deux poids, deux mesures » en début de ce Conseil, nous voyons de quel côté elles sont ce soir.

Je pense que nous aurons à nouveau un problème de compte-rendu la prochaine fois puisque vous nous reprocherez encore d'avoir mis l'intégralité de vos propos. Vous commencez par affirmer que c'est 3 jours, finalement c'est un autre voyage alors que le début de votre intervention parlait bien de celui-ci en particulier. Vous avez compris que vous vous preniez vous-même les pieds dans le tapis, si je peux me permettre, puisqu'il s'agit bien d'un voyage de 5 jours. Il n'y a donc pas de réduction de la durée du voyage.

Encore une fois, ces voyages sont prévus dans le cadre d'une commission, ils peuvent être de 3 jours comme de 5 jours. Une enveloppe est dédiée à cette commission, c'est une Délibération du Conseil qui en a fixé les règles. Un montant annuel a été adopté et les voyages sont sélectionnés dans ce cadre. C'est totalement transparent et cela n'a pas évolué depuis la mise en place de cette commission il y a plusieurs années.

Il n'y a donc pas d'aspects préélectoraux ou de je-ne-sais-quoi. Certains propos dans cette Assemblée peuvent effectivement s'entendre comme étant préélectoraux, c'est certain mais chacun l'avait bien compris.

M. FOY.- Monsieur le Maire, nous garantissez-vous qu'aucun séjour ne passe de 3 à 5 jours ?

M. le MAIRE.- Je suis responsable de la police de cette Assemblée et je ne vous ai pas donné la parole. Vous n'allez pas continuer à sidérer tout le monde ce soir, monsieur FOY. Je vous ai répondu. Vous vous êtes trompé, dont acte.

Mme MÉRY a demandé la parole.

Mme MÉRY.- Je n'ai aucun problème avec ce voyage, bien au contraire. J'ai simplement une interrogation sur la dernière phrase « *autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat et à fixer par Décision le barème des participations familiales audit séjour* ». Pouvons-nous avoir connaissance de ce barème ?

M. le MAIRE.- C'est le quotient familial.

Mme MÉRY.- Il s'agit bien du prix total auquel on applique le quotient ?

M. le MAIRE.- Oui. Ce sera bien le quotient familial qui sera appliqué. Nous pourrions vous transmettre ce barème sans difficulté. En tout cas, je vous remercie pour l'aspect constructif de votre question. C'est agréable à ce stade de nos débats.

Je mets aux voix ce projet d'organisation de voyage à Bosville.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 22 : Signature d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales portant sur l'Aide aux Vacances Enfants (AVE) pour une durée de cinq ans à compter du 7 janvier 2019

Mme GITENAY.- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis soutient les dispositifs favorisant l'accès aux vacances, notamment pour les familles à revenus modestes et leurs enfants.

Dans cet objectif, la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis a décidé d'adhérer au dispositif « Vacaf Aide aux Vacances Enfants ». Cette aide a pour but de permettre des séjours en vacances collectives (colonies ou camps) organisés par un gestionnaire conventionné par la CAF de la Seine-Saint-Denis.

La convention de partenariat « Aide au Vacances Enfants » (AVE) qui est proposée à la ville du Bourget, a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'un partenariat avec la CAF.

Les familles potentiellement bénéficiaires des aides aux vacances recevront une notification de droit nominative.

Cette notification devra être présentée par les familles au guichet unique lors du paiement d'un séjour et son montant sera déduit du total de la facture des familles.

La ville du Bourget obtiendra alors de la CAF la compensation financière des montants pris en charge par le biais du service « Vacaf Aide aux Vacances Enfants ».

Ainsi, au vu des éléments fournis, la Caisse d'Allocations Familiales propose aux communes, qui souhaitent s'engager dans ce dispositif, de signer la convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants (AVE) ».

Il vous est donc proposé :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants (AVE) » et ses trois annexes. Celle-ci sera signée pour une durée de cinq ans à compter du 7 janvier 2019 permettant ainsi la prise en compte par la Caisse d'Allocations Familiales des nouvelles actions mises en place par la ville du Bourget.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le MAIRE.- Merci, madame GITENAY, de cette Délibération. Les conventions de longue durée sont toujours positives car elles permettent d'encourager et d'apporter une aide pour les vacances des familles bourgetines. C'est utile.

J'imagine qu'il n'y a pas de demande d'intervention sur cette Délibération ? Je vous propose de la mettre aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 23 : Signature d'une convention entre la Ville du Bourget et l'Association ISM Interprétariat pour la mise en place de deux permanences mensuelles d'un écrivain public dans les locaux du CCAS de mars à décembre 2019

M. LAFIN.- Dans le cadre des actions menées et financées par la « Politique de la Ville », dans la même rubrique que l'ADIL pour le logement et que Léo Lagrange pour le droit des consommateurs que nous avons passés dans un Conseil précédent, la Ville a mis en place une permanence mensuelle d'un écrivain public en mars 2018. Ces permanences de 3 heures, à raison d'une permanence par mois, ont permis d'accueillir 33 Bourgetins sur rendez-vous pour les aider à effectuer des courriers ou des démarches administratives.

Ces permanences organisées en 2018 rencontrant un vif succès, la contrepartie de ce service est qu'un important délai d'attente d'environ 3 mois est imposé aux bénéficiaires pour obtenir un rendez-vous.

Il apparaît donc nécessaire de proposer la mise en place d'une deuxième permanence mensuelle afin de répondre à la demande.

L'Association ISM Interprétariat exerce déjà dans plusieurs communes du département (notamment Sevran et Saint-Denis). Elle y tient plusieurs permanences mensuelles avec des écrivains publics interprètes de différentes langues.

Le rôle d'un écrivain public est avant tout d'aider les usagers dans leurs correspondances et leurs diverses démarches administratives. Il sert également « d'aiguilleur social » pour renseigner et orienter vers les services compétents.

Il est proposé pour la période de mars à décembre 2019 d'organiser dans les locaux du CCAS, au 86 avenue de la Division Leclerc, deux permanences mensuelles d'un écrivain public interprète en langues étrangères, tous les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois de 14 heures à 17 heures. Cette permanence accueillera les Bourgetins sur rendez-vous.

Cette action est éligible aux financements « Politique de la Ville ». Une demande de financement du Commissariat général à l'Égalité des Territoires (CGET) a été effectuée en ce sens pour un financement à hauteur de 1 875 €, le solde net laissé à la charge de la Ville, après versement de la participation de l'État, sera donc de 855 €

Cela correspond sensiblement à la part de la ville de l'an dernier pour une seule permanence. Cette année, les aides de l'État ont quasiment doublé pour cette prestation.

Au total, les deux permanences mensuelles seront facturées 130 €TTC, soit 2 730 € pour 21 permanences.

Cette convention donnera lieu à la rédaction d'un rapport annuel d'activité.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser monsieur le Maire à signer cette convention avec l'association ISM Interprétariat.

Les chiffres peuvent surprendre puisque l'on annonce 10 mois et 21 permanences. À savoir que deux permanences ont eu lieu en janvier et février dans la continuité de 2018 et qu'il n'y en aura qu'une seule en août. Vous retrouvez ainsi les 21 permanences sur l'année.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur LAFIN, pour cet exposé très complet. C'est un service que nous avons décidé de mettre en place ensemble. Il est visiblement utile aux Bourgetins, je retiens la notion « *d'aiguilleur social* » qui permet d'accompagner les Bourgetins et Bourgetines en difficulté de compréhension et de les orienter vers les services compétents. C'est un service positif.

Cette Délibération permet de doubler le nombre de permanences pour un coût sensiblement identique à celui de l'an dernier et, vu le délai d'attente, également de répondre davantage à la demande.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je mets aux voix cette Délibération.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 24 : Approbation du document cadre d'orientations adopté lors de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 6 décembre 2018 et autorisation à signer la convention intercommunale d'attribution

Mme RIOU.- Vous avez eu le document-cadre d'orientations et la convention intercommunale d'attribution dans votre liasse.

La loi n° 2017-86 relative à l'Égalité et à la Citoyenneté du 27 janvier 2017 comporte un volet consacré à la mixité sociale et à l'égalité des chances dans l'habitat. Les instances intercommunales compétentes en matière d'habitat sont désormais les chefs de file des politiques en matière d'attribution des logements sociaux.

La loi prévoit que les établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand Paris créent un Conférence Intercommunale du logement (CIL). Cette conférence adopte des orientations concernant les attributions de logements sur le patrimoine locatif social conventionné présent ou prévu sur le territoire, en tenant compte de l'objectif de mixité sociale des villes et des quartiers. Ces orientations sont l'objet du document qui vous a été remis avec la note de synthèse.

Conformément à l'article L.441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), le document d'orientations précise :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs à l'échelle du territoire concerné à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- L'objectif quantifié d'attribution à des demandeurs autres que ceux sous le seuil de bas revenus dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- Le taux minimal des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en faveur des ménages du 1^{er} quartile de ressources et des ménages relogés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) (Le Bourget non concerné) ;
- Les objectifs de relogement des personnes concernées par les opérations de renouvellement urbain (Le Bourget non concerné).

Ce document-cadre d'orientations est complété par la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), qui fixe les objectifs annuels, quantifiés et territorialisés d'attribution de logements sociaux des bailleurs sociaux, ainsi que l'engagement des autres acteurs pour mettre en œuvre l'équilibre territorial. La CIA intègre la charte territoriale de relogement pour le NPNRU.

Après une première réunion de préfiguration de la CIL en décembre 2016, la CIL de Paris Terres d'Envol a été installée officiellement en juin 2017, séance au cours de laquelle elle a adopté son règlement intérieur.

L'Établissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol a mené une démarche partenariale afin de définir des orientations qui permettent de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire, dans le cadre de la CIL. En effet, la CIL est l'instance de gouvernance locale, le lieu de concertation, d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques menées en matière d'habitat social.

Ces deux documents ont été présentés lors de la CIL du 6 décembre 2018, qui a adopté à l'unanimité le document-cadre et a émis un avis favorable à l'unanimité au projet de convention intercommunale d'attributions.

Les orientations, adoptées dans le document-cadre, sont déclinées de façon opérationnelle dans la convention intercommunale d'attribution. Cette dernière détermine en particulier :

- Les modalités de partenariat entre les bailleurs et les réservataires :

- Bailleurs et réservataires s'engagent dans une démarche partenariale d'attribution, de partage de données, de suivi et d'évaluation ;
- Pour aller au-delà de la distinction des résidences en ou hors Quartier Politique de la Ville, a été élaboré un référentiel du niveau de fragilité des résidences à partir d'indicateurs définis avec les partenaires et des retours des professionnels sur le cadre de vie desdites résidences. Les réservataires prennent en compte le référentiel des résidences dans le processus d'attribution et contribuent à sa mise à jour ;
- Ils s'engagent à participer aux instances de la CIL.
- Les modalités d'accompagnement social :
 - Les partenaires s'engagent à mettre en œuvre des actions de prévention et à mobiliser leurs moyens pour assurer l'accompagnement des ménages en difficulté.

Avant d'être signée, la convention intercommunale d'attribution doit être soumise à l'avis du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) - Loi ALUR art.34 a fusionné le DPALPD et le Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) - et faire l'objet d'un arrêté préfectoral, après les délibérations du conseil territorial et des conseils municipaux.

Le Conseil territorial a approuvé à l'unanimité le document-cadre d'orientations en séance du 11 février 2019.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le document-cadre d'orientations,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention intercommunale d'attribution.

M. le MAIRE.- Je remercie aussi Catherine RIOU pour son implication ces derniers mois, cela a représenté de nombreuses réunions avec le Territoire, les bailleurs, etc. même si nous ne sommes que partiellement concernés par ce document.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. FOY.- Vous ne m'en voudrez pas d'intervenir, monsieur le Maire, après tout c'est le rôle de l'opposition de poser des questions.

Monsieur le Maire, pouvez-vous éclairer le Conseil municipal sur les critères d'attribution objectifs des logements sociaux de mairie en étant le plus précis possible ? Si vous n'avez pas tous les éléments en tête, ce que je peux comprendre, pouvez-vous communiquer aux élus du Conseil municipal, par exemple au prochain Conseil, les documents expliquant dans le détail le fonctionnement et les critères d'attribution objectifs des logements sociaux ?

Merci Monsieur le Maire.

Mme RIOU.- Cela ne pose pas de problème, nous pouvons vous fournir tout cela (attributions 2018, critères, délais d'attente, etc.).

M. FOY.- Merci madame RIOU.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix ce document-cadre d'orientations de la Conférence Intercommunale du Logement.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 25 : Modification des horaires d'ouverture au public de la Médiathèque Le Point d'Interrogation à compter du 9 avril 2019 à titre expérimental pour une durée de 6 mois

M. le MAIRE.- La Médiathèque Le Point d'Interrogation connaît depuis plusieurs mois une augmentation de la fréquentation des usagers le samedi, notamment du fait de la tenue du marché le samedi matin où nous veillons à l'effort d'animation. En plus, le printemps arrivant, le marché est particulièrement fréquenté. Par ailleurs, le samedi, jour de repos pour un certain nombre de nos concitoyens, constitue de fait un temps privilégié pour fréquenter cet équipement culturel, seul ou en famille, et permet d'y consacrer plus de temps qu'en semaine.

En outre, il a été constaté une diminution de la fréquentation le jeudi après-midi.

Dans ce contexte, afin de valoriser cet équipement municipal récemment construit et de répondre à la demande des usagers en termes de lecture publique, il est nécessaire de modifier les horaires d'ouverture au public.

Vous trouverez ci-après les horaires d'ouverture actuels de la médiathèque ainsi que les horaires proposés :

<u>HORAIRES D'OUVERTURE ACTUELS</u>	<u>HORAIRES PROPOSÉS</u>
Mardi : 14 h 00-19 h 00	Mardi : 14 h 00-19 h 00
Mercredi : 9 h 30-12 h 30 / 14 h 00-18 h 00	Mercredi : 9 h 30-18 h 00
Jeudi : 14 h 00-18 h 00	Jeudi : fermeture
Vendredi : 14 h 00-19 h 00	Vendredi : 14 h 00-19 h 00
Samedi : 9 h 30-12 h 30 / 14 h 00-18 h 00	Samedi : 9 h 30-18 h 00

Cette modification se fera à titre expérimental pour une durée de 6 mois à compter du 9 avril 2019. Si l'expérimentation s'avère positive, la mesure sera adoptée à titre pérenne après délibération du Conseil Municipal.

Par ailleurs, cette modification des horaires d'ouverture de la médiathèque induit subséquentement une réorganisation des horaires des agents affectés au sein de cet équipement culturel. Dans ce cadre, conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, il convient de préciser que le Comité Technique ainsi que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ont été consultés préalablement et ont émis un avis favorable.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces nouveaux horaires, le recrutement d'un agent de la filière culturelle est programmé au cours de l'exercice. On peut souhaiter par ailleurs que deux des agents de la Médiathèque, en absence prolongée pour raisons médicales, puissent réintégrer leur service et ainsi contribuer à son bon fonctionnement.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver, à titre expérimental pour une durée de 6 mois, la modification des horaires d'ouverture au public de la Médiathèque Le Point d'Interrogation à compter du mardi 9 avril 2019 comme indiqué ci-avant.

L'objectif est de mieux accueillir le public et de mieux ouvrir la médiathèque le samedi sur une durée de six mois. Si cela s'avérait positif, nous vous proposerions dans cette Instance de pérenniser cette organisation. L'équipe de Direction veille également aux animations, ce qui mérite d'être soutenu par la présence du personnel.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme MÉRY.- La médiathèque était ouverte sur une périodicité de 28 heures par semaine, qui passe maintenant à 27 heures. Pourquoi prévoyez-vous une heure en moins ? Elle est ouverte du mardi au samedi, sachant que des gens sont en repos le dimanche et le lundi. C'est par exemple le cas des commerçants, qui ne peuvent pas non plus venir avec des fermetures à 19 heures.

Dans six mois, pourriez-vous éventuellement envisager une nocturne jusqu'à 20 heures pour permettre à ces publics de bénéficier de cet équipement ?

M. le MAIRE.- Merci de votre question, madame MÉRY, il y a bien une heure de moins d'ouverture au public mais cela ne signifie pas que l'heure en question n'est pas travaillée par les agents concernés. Je pense qu'ouvrir moins mais mieux au moment où le public est là est le sens du service public.

Quant à l'horaire, il faudra voir la question. Un certain nombre de rapports ont été effectués à l'échelle nationale sur l'ouverture des médiathèques. Néanmoins, vous comprenez bien que faire journée continue le samedi impacte déjà les agents. Il me semble qu'il faut y aller en douceur. Nous n'en sommes pas à faire travailler le dimanche, pourtant, la médiathèque Georges Brassens de Drancy est ouverte et nous sommes dans un réseau inter-médiathèque d'emprunt. Les nocturnes peuvent se justifier notamment en périodes d'examen, des villes commencent à avancer sur ce sujet.

Nous prévoyons une ouverture jusqu'à 19 heures les vendredis et mardis, nous verrons. Néanmoins, ces horaires ont été proposés tels quels aux Instances auxquelles participent les organisations syndicales.

Je lis beaucoup les rapports qui encouragent la lecture publique. À ce stade, cela représente déjà un changement majeur. Tout ce qui peut être fait pour encourager la lecture publique sera envisagé à moyen terme. Le sens de la Délibération de ce soir vise à ouvrir mieux.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je mets aux voix cette Délibération.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Nous passons au sport, peut-être M. LAFIN peut-il nous rapporter la première convention et synthétiser les autres ?

M. LAFIN.- Je peux même les présenter toutes en même temps en faisant un petit distinguo entre la première et les autres.

Délibérations n° 26 à 33 : Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville du Bourget et les associations sportives suivantes pour la période 2019-2021 :

- **Le Tennis Club du Bourget**
- **Le Club Savate du Bourget**
- **Le Tir à l'Arc du Bourget**
- **L'Art du Yoga au Bourget**
- **Irimi Nage « Aïkido »**
- **Sok Muay Thaï Le Bourget**
- **Creacorps « Musculation »**
- **Gym Tonic et Fitness au Bourget**

M. LAFIN.- Il s'agit de la continuité des passations de convention avec les clubs sportifs, nous en avons passé 5 ou 6 le mois dernier de mémoire et il nous en restait 8.

Le Tennis Club du Bourget se trouve dans la même situation que les conventions du mois dernier, c'est-à-dire que nous allons différencier la période conventionnelle budgétaire de la période de mise à disposition des locaux puisqu'il peut être impacté par les travaux des Jeux Olympiques.

Les sept autres clubs ne seront pas impactés, il s'agit donc d'une convention triennale à l'identique de la dernière convention.

Je vous rappelle les montants des subventions :

- 43 662 € pour le Tennis Club du Bourget (même montant que précédemment puisqu'il a été gelé pour trois ans)
- 4 000 € pour le Club Savate du Bourget
- 920 € pour le Tir à l'Arc du Bourget
- 1 500 € pour l'Art du Yoga au Bourget
- 1 000 € pour Irimi Nage « Aïkido »
- 1 000 € pour Sok Muay Thaï Le Bourget (Boxe thaï)
- 1 000 € pour Creacorps « Musculation »
- 7 000 € pour Gym Tonic et Fitness au Bourget

Il est quand même rappelé que les clubs doivent présenter tous les ans leur demande de subvention préalablement au vote du Budget, avec le justificatif de l'utilisation des deniers publics, leur compte de résultat, leur bilan et leur budget prévisionnel.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur LAFIN, pour votre esprit de synthèse.

Pour le Tennis Club, nous votons le même montant de subvention accordé en 2018 sur trois ans et, pour le sujet des locaux, pour un an.

Les autres associations étaient sous convention avec la Ville mais sous l'ex-CMB en tant que sections. Il s'agit donc de passer une convention qui leur donne la même visibilité financière avec un engagement de la Ville sur trois ans et sur l'utilisation des locaux. Toutefois, comme elles sont à moins de 23 000 € annuels, nous n'étions pas obligés de passer par une convention mais, comme elles l'étaient sous l'ex-CMB, nous leur avons tout de même proposé de conventionner.

Souhaitez-vous intervenir ?

Mme MÉRY.- D'abord, je voulais rappeler comme précédemment que nous approuvons le fait que les subventions aux associations arrêtent de diminuer et qu'on leur assure une certaine sécurité financière sur une période de 3 ans. Je pense que c'est utile.

Ensuite, j'ai une petite question. Les subventions ont des montants très différents, comment sont-ils définis ? Est-ce en fonction du nombre d'adhérents ? De leur activité ?

M. LAFIN.- Notamment pour les sections du CMB, qui sont devenues des associations indépendantes, les subventions sont la suite de l'ancien fonctionnement du CMB. À l'époque, une subvention était versée globalement au CMB et dispatchée à chaque section selon des critères du CMB de l'époque, qui correspondaient :

- à l'effectif de la section,
- au coût réel de l'activité pour l'adhérent de manière à ce qu'il n'y ait pas des disciplines complètement fermées parce que trop onéreuses,
- au fonctionnement en tant que tel de l'association puisque, chaque année, elle présente son compte de résultat et son budget prévisionnel.

Il y a 2 ans, lorsque le CMB a cessé son activité et que nous avons passé les premières conventions annuelles (pour faire coïncider avec les conventions triennales des autres associations), nous étions partis de cela.

Cette année, nous avons revu l'ensemble de ces associations. Ceci dit, je les vois tous les ans à l'automne. À l'analyse de tous ces points, il n'a pas été jugé utile de modifier le fonctionnement préalable de ces subventions, qui correspondaient à l'activité. L'écart peut surprendre car le nombre d'adhérents par section est sensiblement le même mais certaines activités nécessitent un éducateur professionnel, qui est de fait rémunéré, quand d'autres activités ne nécessitent pas de Brevet d'État. Or, cela change complètement le coût de fonctionnement de l'association et cela permet globalement au Bourget d'avoir des activités sensiblement au même coût pour l'adhérent. L'adhésion à quelques disciplines est peut-être encore un peu plus élevée, parce que les conventions des métiers des sports font qu'un maître d'arme pour l'escrime par exemple coûte à un club beaucoup plus cher qu'un éducateur en natation ou en boxe.

Globalement, c'est surtout lié à la variabilité du coût des éducateurs et au souhait de ne pas fermer la porte à des disciplines qui pourraient être plus chères pour les jeunes Bourgetins.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur LAFIN, pour cette réponse très complète. Je pense que cela répond à Mme MÉRY.

M. FOY.- Mis à part les associations caritatives comme la Croix Rouge, des associations n'ayant pas leur siège au Bourget reçoivent-elles des subventions de la Ville ?

M. le MAIRE.- Non, il faut un siège social sur la Ville et des adhérents bourgetins. Cette fois, c'est une question claire, donc une réponse claire.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vous propose un vote groupé ?
(Assentiment de l'Assemblée.)

Je mets donc aux voix les Délibérations 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibérations n° 34 : Pôle gare Le Bourget : Approbation et signature d'une convention de transfert de gestion entre SNCF Mobilités et la Ville du Bourget pour la gestion des biens aménagés en espaces d'intermodalité

M. le MAIRE.- Les travaux de réaménagement des espaces publics du secteur du pôle gare du Bourget, financés par IDF Mobilités et réceptionnés par la Ville en novembre 2018, ont été réalisés pour partie sur un foncier appartenant à SNCF Mobilités, compris entre la rue Chevalier de la barre, les voies SNCF et les bâtiments voyageurs respectifs du RERB et du Tram T11 (voir plan joint annexe 5).

Il s'agit de l'aménagement de la Gare routière.

Précisons ici que ces travaux seront complétés au courant de l'exercice 2019 par la fabrication et la pose d'auvents au droit des quais voyageurs.

Néanmoins, ces travaux ne remettent pas en cause la signature de la présente convention avec la SNCF ni celle subséquente avec la RATP.

Ce terrain était précédemment occupé par un parking public municipal. Le projet a consisté à y aménager une nouvelle gare routière de bus, avec deux grands quais facilitant la circulation des bus et améliorant la compréhension de l'offre bus et l'accès pour les voyageurs, et permettant ainsi de libérer le parvis de la gare RER et plus généralement de donner davantage de place aux circulations douces (piétions et cycles).

Compte tenu que ces aménagements n'ont plus de lien direct avec l'exploitation ferroviaire, la Ville a sollicité, dans un premier temps, l'acquisition de ces terrains auprès de SNCF Mobilités, qui n'a pas souhaité répondre favorablement à cette demande.

Dès lors, il a fallu discuter avec SNCF Mobilités de la façon dont nous pouvions assurer la gestion de cet espace aménagé pour le compte des opérateurs de transport, utilisateurs, sous la forme d'une convention de transfert de gestion sans indemnités.

Le projet de convention finalisé ayant obtenu l'autorisation du Préfet, prévoit que la ville puisse jouir du bien immobilier mis à disposition par SNCF Mobilités « pour répondre aux besoins liés à l'aménagement d'une gare routière et d'espaces dévolus à l'intermodalité ».

Cette convention est établie pour une durée indéterminée, elle ne donne à la Ville aucun droit réel, et elle n'emporte aucun versement d'indemnités par la Ville à SNCF Mobilités.

C'est le point positif de cette convention.

Il est précisé que la Ville pourra délivrer des autorisations d'occupation du domaine public, dès lors que celles-ci sont compatibles avec la destination du bien. Cette disposition sera notamment mise en œuvre pour la construction par la RATP du nouveau local des chauffeurs de bus, qui sera réalisé par la RATP près du bâtiment voyageurs du tram T11 (voir délibération n° 35).

Pour reconstruire, il fallait d'abord nous mettre d'accord avec SNCF Mobilités sur cette convention.

Dès lors, il est proposé au Conseil d'approuver cette convention de transfert de gestion entre la Ville et SNCF Mobilités, et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

M. FOY.- Pour bien comprendre l'objet de cette Délibération, j'ai des questions de bon sens.

Pouvez-vous nous dire l'idée qui est derrière cette opération ? Si j'ai bien compris, on va payer tout ce qui est travaux et autres charges liés à l'entretien de la gare sans être propriétaires du foncier ? La Ville a essayé d'acquérir le foncier mais cela n'a pas été possible.

Je veux savoir et bien comprendre l'intérêt de cette opération pour les Bourgetins, ainsi que le projet derrière ?

Une remarque, je peux me tromper ou peut-être ai-je mal regardé mais il me semble qu'il manque quelques annexes à cette Délibération. À un moment donné, il est marqué qu'il y a 5 ou 6 annexes et je n'ai vu que la 2 et la 5. Par exemple, les arrêtés ne sont pas dans la Délibération, l'arrêté préfectoral autorisant le transfert de gestion, l'avis rendu par le Directeur départemental des finances publiques.

Merci Monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Merci monsieur FOY.

Il n'y a pas d'idée derrière ce projet, c'est en effet du bon sens. C'est du foncier SNCF, donc pour finir l'aménagement lié à la gare, nous devons conventionner avec la SNCF. Nous avons exploré un certain nombre de solutions, cela paraît plus logique compte tenu des travaux réalisés et financés par Ile-de-France Mobilités.

D'ailleurs, je rappelle que cela n'a pas coûté à la Ville. Nous avons aménagé un espace d'intermodalité pour relier la gare du T11 et la gare RER actuelle, et la future gare du Grand Paris Express juste derrière. La Ville a donc suivi ces travaux pour le compte d'Ile-de-France Mobilités.

Cette convention propose que la Ville assure aussi des missions pour le compte et au nom d'Ile-de-France Mobilités là-dessus. C'est assez neutre pour la Ville puisqu'elle ne verse pas d'indemnité à SNCF Mobilités. C'est tout simplement une convention de transfert de gestion.

Par ailleurs sur les annexes, je vous accorde qu'il doit en manquer. Nous pourrions vous les transmettre pour compléter.

M. FOY.- Auparavant, c'était l'État qui payait les travaux en question ? Ce n'était pas nous qui payions les travaux ? Nous avons repris les coûts liés à l'entretien de la gare, non ?

M. le MAIRE.- Non, ce n'est pas l'État qui payait. C'était Ile-de-France Mobilités.

M. FOY.- Ce n'étaient pas les Bourgetins ?

M. le MAIRE.- Ce n'étaient pas les Bourgetins.

M. FOY.- Dans ce cas, pourquoi intégrer des coûts supplémentaires ?

M. le MAIRE.- Pour ce qui est de la façon dont les espaces sont entretenus, c'est la question que nous devons continuer à regarder. Il y a aussi une certaine logique à nous assurer de la propreté par exemple de cet espace public, même si c'est du foncier SNCF, les bus ne sont pas seuls à y passer. J'ai tendance à avoir plus confiance à un prestataire ou un service de la Ville qu'à SNCF Mobilités toute seule.

M. CAPO-CANELLAS.- Je rappelle que, auparavant, il existait une convention entre SNCF réseau et la Ville. Déjà, nous en avons l'usage et nous l'entretiens. Nous avons d'ailleurs une convention onéreuse pour nous.

Aujourd'hui, cette convention n'est plus onéreuse.

Quel est le projet ? Il a été réalisé, vous l'avez sous les yeux en allant à la gare. C'est une gare routière et l'objectif est de mieux gérer une intermodalité. Cela permet aux Bourgetins de prendre le bus en meilleure sécurité avec des parties piétonnes, c'est l'objet de tout le travail d'insertion urbaine autour de la gare.

Vous posez la question de l'entretien. Oui, nous allons l'entretenir. D'une part, nous l'entretiens déjà. D'autre part, c'est nous qui en avons fixé l'usage de gare routière au service des Bourgetins et des voyageurs. Dans le système, on pourrait considérer que la gare routière devrait être gérée par la RATP mais ce n'est pas le cas. Il n'existe pas de statut très clair sur le sujet. Nous avons trouvé ce montage.

Comme monsieur le Maire l'a rappelé, nous avons réussi à obtenir des financements en investissement. Pour le reste, si c'est la Ville qui assure la propreté, c'est une garantie. Cela signifie que ce sera entretenu en même temps que l'espace public. De fait, cela devient un espace public en pratique.

Ce montage n'a pas été simple. Nous avons commencé la discussion il y a plus de 3 ans et chacun sait confusément que, lorsque l'on discute avec la SNCF, c'est toujours long et compliqué. Comme monsieur le Maire l'a rappelé, nous avons envisagé d'autres hypothèses, y compris l'acquisition. Pour le coup, elle aurait réellement été onéreuse ; nous l'avons écartée.

Cet équilibre a été trouvé, il permet à la Ville d'avoir beaucoup de garantie : l'usage, un bon entretien et des conditions financières acceptables.

Par ailleurs, cette opération s'intègre dans une vision d'ensemble : comment faire que la gare et le quartier vivent mieux ? Souvenez-vous quand même que c'était extrêmement dangereux pour les voyageurs, les enfants, les personnes à mobilité réduite. Cette opération d'ensemble me paraît satisfaisante. Je le dis d'autant plus que ce n'est pas moi qui ai terminé la discussion sur ce point.

M. FOY.- Une dernière intervention, c'est vraiment pour bien comprendre. Ce sont des charges supplémentaires pour la Ville alors qu'elle n'en a pas besoin. Je comprends qu'il faille entretenir et que la Ville souhaite que la gare soit propre et bien entretenue. Je me demande pourquoi aujourd'hui on souhaite réintégrer le coût de ces travaux ? Pourquoi aujourd'hui et pas demain par exemple ?

M. le MAIRE.- Nous entretenons déjà ce terrain et, en plus, c'était onéreux puisque la Ville s'acquittait de l'occupation de ce terrain. Nous proposons une convention qui permet d'avoir le même usage. Certes, cela reste du foncier SNCF Mobilités mais la Ville assure une mission de service public pour garantir la cohérence de tout cela. Rien ne serait pire que d'avoir un espace public géré par la Ville et une gare routière non entretenue. Ce serait prendre un risque. Pour ce faire, nous devons conventionner avec SNCF Mobilités. C'est simplement cela l'idée. Je ne peux pas le dire plus clairement.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je propose de mettre aux voix cette Délibération.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 35 : Pôle gare du Bourget : Approbation et signature d'une convention d'Occupation Temporaire entre la Ville du Bourget et la RATP pour la construction d'un local chauffeurs, au droit de la gare routière

M. le MAIRE.-Les travaux de réaménagement des espaces publics du secteur du pôle gare du Bourget, financés par IDF Mobilités et réceptionnés par la ville en novembre 2018, ont été réalisés pour partie sur un foncier appartenant à SNCF Mobilités, compris entre la rue Chevalier de la barre, les voies SNCF et les bâtiments voyageurs respectifs du RERB et du Tram T11 (voir plan joint annexe 2).

Le projet a consisté à y aménager une nouvelle gare routière de bus, avec deux grands quais facilitant la circulation des bus et améliorant la compréhension de l'offre bus et l'accès pour les voyageurs, et permettant ainsi de libérer le parvis de la gare RER et plus généralement de donner davantage de place aux circulations douces (piétons et cycles).

La présente convention a pour objet la mise à disposition, à titre précaire et révocable à tout moment, dans les conditions prévues à l'article 16, d'une partie de 25 m² de l'ensemble immobilier non bâti telle que matérialisée sur le plan joint (Annexe 2).

L'Occupant prendra l'emprise foncière décrite ci-avant dans l'état où elle se trouve le jour de l'entrée en vigueur de la Convention, sans recours contre la Commune pour quelque cause que ce soit, et notamment sans garantie de contenance, sans garantie du sol ou du sous-sol, de fouilles, carrières ou remblais qui auraient pu être pratiqués et tous mouvements qui en résulteraient par la suite.

L'Occupant profitera des servitudes actives et supportera celles passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, de droit public ou de droit privé, grevant ledit immeuble, le tout à ses risques et périls, sans recours contre la Commune. À cet égard, la Commune déclare qu'à sa connaissance, l'emprise foncière objet des présentes, n'est grevée d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation des lieux, de l'urbanisme ou de la loi, et qu'elle n'en a elle-même créé aucune.

Le projet comprend également la démolition de l'actuel local des chauffeurs de bus, situé devant (côté gauche) du bâtiment voyageur du RER, et la reconstruction d'un nouveau local près de la gare du Tram T11, en « tête » de gare routière.

Pour la gestion de ces nouveaux aménagements sur un foncier appartenant à SNCF Mobilités, la Ville a conclu avec SNCF Mobilités une convention de transfert de gestion, laquelle convention de gestion prévoit expressément que la Ville du Bourget puisse « consentir à la RATP une autorisation d'occupation temporaire destinée à l'accueil d'une structure modulaire qui fera office d'espace de vie pour les machinistes des bus de la gare routière ».

Ainsi, la présente convention entre la Ville et la RATP, conclue dans le cadre et en déclinaison de la convention de transfert de gestion entre la ville et SNCF Mobilités soumise préalablement au vote de notre Assemblée, (délibération n°34), organise les modalités de mise à disposition par la ville de l'espace nécessaire à la réalisation par la RATP de ce local pour les chauffeurs de bus.

Elle est donc conclue à destination exclusive de services d'intermodalité, pour une durée illimitée mais à titre précaire et révocable, sans transfert de droits réels et sans indemnités.

Le projet technique et architectural du local chauffeur est joint en annexe à la convention.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver cette convention d'occupation temporaire entre la Ville du Bourget et la RATP ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Là aussi, la discussion a été longue avec la RATP, un peu sur le même principe que la SNCF.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Non.*) Je mets aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 36 : Acceptation de l'apport en nature de l'actif et du passif afférent au retour de compétences de Paris Terres d'Envol

M. ABID.- Par délibération en date du 19 décembre 2016, Paris Terres d'Envol a décidé de restituer la quasi-totalité des compétences non obligatoires aux communes membres des anciennes communautés d'agglomération. Ce retour de compétence a fait l'objet d'une évaluation financière validée lors de la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT) du 19 janvier 2017.

Le retour de la dernière compétence facultative, celle des piscines, a quant à lui été acté en 2017.

L'évaluation financière a permis de chiffrer pour chaque compétence les investissements réalisés sur une période de sept années et d'adosser ces investissements aux financements contractés pour partie par emprunt par l'ancienne Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget.

Il convient désormais, prenant acte du retour des compétences optionnelles réalisé en 2017 et 2018, de procéder au transfert de l'actif et du passif afférent au retour de ces compétences et des emprunts qui leur sont associés en accord avec le courrier de préconisation du pôle Gestion Publique de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Seine-Saint-Denis en date du 23 janvier 2019.

Les opérations comptables y afférentes sont des opérations d'ordre non budgétaire à réaliser par le comptable public conformément à l'annexe 44 du Tome 1 de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ces transferts n'ont donc aucun impact budgétaire pour notre Ville.

Les annexes techniques qui ont préfiguré à l'établissement de la présente Délibération sont jointes à la présente pour une parfaite information de l'Assemblée.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'accepter l'apport en nature de Paris Terres d'Envol afférent aux biens listés dans les procès-verbaux établis avec la commune le 19 décembre 2016 et aux emprunts transférés par délibérations de la commune le 29 novembre 2018 et le 31 janvier 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les éventuels actes de propriété.

M. le MAIRE.- Merci, monsieur ABID, de ce rapport.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette Délibération aux voix.

Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.

Délibération n° 37 : Débat d'Orientations Budgétaires 2019 - Budget Principal

M. ABID.- Je me suis permis de faire un condensé de la note de synthèse.

Préambule

L'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce rapport donne lieu à un débat, il est acté par une Délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Pour rappel, le vote du Budget Primitif 2019 est quant à lui fixé au 11 avril prochain.

L'équation financière pour l'exercice du débat d'orientations budgétaires 2019, sans surprise, n'a pas été une mince affaire puisque le cadrage budgétaire a dû tenir compte de l'adaptation du périmètre des dépenses et des recettes, tant sur le plan de fonctionnement que sur le plan des investissements, liée, entre autres, au retour de la totalité des compétences optionnelles transférées au territoire PTE au moment de la dissolution de l'ex-CAAB.

Au-delà des chiffres prévisionnels et d'un aspect purement comptable, ce rapport marque encore cette année les ambitions élevées pour servir les Bourgetins. Ainsi, malgré un certain nombre de contraintes qui s'imposent à nous telles que la baisse de la DGF, il a fallu encore une fois redoubler d'efforts pour compenser tout en assurant le maintien de la qualité de service à destination des Bourgetins et optimiser l'autofinancement. Malgré le contexte de contraction générale, les éléments de cadrage devraient nous permettre, une fois de plus :

- de ne pas recourir à la pression fiscale sur les Bourgetins en maintenant les taux,
- de garder le cap de la politique d'investissements ambitieuse et de long terme avec un plan de près de 10 M€ pour 2019,
- et de limiter le recours à l'emprunt pour assurer les équilibres budgétaires aux alentours de 1 M€, tout en continuant à désendetter la Ville.

Pour rappel, les importantes cessions en 2016 et 2017 ont permis de financer pour grande partie les programmes en cours de réalisation. La fonte mécanique des excédents constatée en section d'investissements a eu comme contrepartie de ne pas avoir eu à recourir à l'emprunt au cours de ces années, permettant ainsi la fonte du stock de dettes de la Ville. Le périmètre budgétaire 2019 devrait demeurer plus stable, les dynamiques les plus fortes ayant été constatées au cours des exercices budgétaires précédents.

Comme souligné plus haut, le cycle d'investissements initié depuis quatre années maintenant devrait se poursuivre avec la fin de la rénovation du pôle gare et la suite des travaux de l'hôtel de ville. Aussi, et pas des moindres projets, la Ville lancera les études et la maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès en deux écoles primaires afin de permettre l'accueil des épreuves olympiques de volley-ball dans le cadre des JO 2024. Pour permettre de mener à bien ces projets, la gymnastique sur les plans intellectuel, humain, financier et matériel est de mise puisqu'il s'agit d'interagir avec un nombre élevé de partenaires différents

et de caler les financements dont la Ville bénéficie, ainsi que la quote-part des fonds propres que la ville engage, le tout dans un temps limité.

Cadrage budgétaire

Parlons maintenant un peu chiffres. Comme exposé dans mon propos introductif, c'est dans ce contexte inédit pour une ville de notre taille qu'entre en ligne de compte une rigueur nécessaire dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'examen des comptes de l'année 2018 est d'ores et déjà achevé. Le compte de gestion du receveur et le compte administratif sont en conformité parfaite de telle sorte que le vote de ces derniers sera présenté au Conseil municipal de la prochaine séance.

Les résultats de l'exercice pourront être repris dès le Budget Primitif après affectation du résultat d'exploitation. Pour donner les chiffres essentiels :

- résultat 2018 de la section de fonctionnement 2 870 850,72 €
- résultat 2018 de la section d'investissement - 4 090 405,88 €(déficit)
- excédent 2017 en fonctionnement 3 747 684,42 €
- excédent 2017 en investissement 1 856 821,37 €
- solde des restes à réaliser 2018 - 2 150 814,54 €(déficit)
- résultat global de l'exercice 2018 2 234 136,09 €

Comme évoqué précédemment, le fort niveau d'investissements engagé en 2018 a quelque peu entamé le fonds de roulement capitalisé, avec une progression des investissements de 54 % par rapport à 2017. En contrepartie, la poursuite des efforts engagés depuis plusieurs années sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement associée à la bonne réalisation des recettes permet de disposer d'un solide résultat de fonctionnement, également en forte progression de 56 % au terme de l'exercice et donc parfaitement à même de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Concernant la projection 2019, les principaux éléments de cadrage nous donnent les résultats suivants :

En section de fonctionnement, le montant devrait avoisiner les 26 M€

Mon propos introductif faisait état de la baisse de la DGF de 2.14 % à 1 235 000 € compensée par une hausse des autres dotations que sont la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), le FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région IdF), la DNP (Dotation Nationale de Péréquation), pour un montant total d'environ 1 756 k€

Le produit de la fiscalité locale, quant à lui, malgré une revalorisation des bases fixée à 2.20 % dans la Loi de Finances 2019 ne profite que dans une moindre mesure à la ville dû à l'atténuation du produit fiscal suite à la cession de la Halle Worthington, qui a été détruite après la déclaration d'utilité publique mise en œuvre. Ainsi, le gain du produit se limite à une modeste hausse de 1.33 % représentant 154 k€, pour un produit d'environ 11,7 M€selon les notifications prévisionnelles.

Les compensations fiscales sont notifiées aux alentours de 383 k€ Pour information, pour 2019, c'est près de 598 000 €de bases de taxe foncière qui sont exonérées au profit des bailleurs

sociaux dont une part de leur patrimoine se situe dans le périmètre des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, soit une baisse nette de notre produit fiscal de 111 287 € dont 67 288 € laissés à la charge de la Ville après compensation partielle de l'État. En ce sens, nous avons interpellé à plusieurs reprises l'État quant à l'utilisation faite par les bailleurs sociaux de cette importante exonération fiscale destinée à l'amélioration de la qualité de l'habitat. En effet, des dysfonctionnements ont été constatés et appellent des contrôles plus stricts de la part des services de l'État.

Les reversements de la Métropole du Grand Paris, au titre des attributions de compensation, s'élèvent à 5 511 k€ Viennent s'ajouter les participations versées à la Ville par l'État et le Département, les participations familiales aux différents services municipaux et, dans une moindre mesure, les loyers du domaine privé de la Ville et des atténuations de charges pour un montant total de 2 716 k€

Concernant les dépenses de fonctionnement, à ce stade, les premiers arbitrages laissent entrevoir une évolution des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisée à 1,2 %. Cette évolution ne coïncide en rien avec les communes concernées par la signature du contrat avec l'État dans lequel elles s'engagent à ne pas dépasser un taux de croissance des dépenses de fonctionnement de 1.2 %. En effet, nous ne sommes pas concernées, nos dépenses de fonctionnement ne dépassant pas 60 M€. Néanmoins, les effets de cet effort notable se trouvent être partiellement compensés par un tassement des recettes réelles de la section de près de 5 %, nécessitant notre extrême vigilance pour les exercices à venir.

Les charges à caractère général devraient très légèrement augmenter de 0,24 %, le chapitre 65 de 2,5 % principalement en raison de la hausse de la contribution de la Ville à la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris. Le chapitre 12 des frais de personnel devrait augmenter avec un effet GVT de 3 % lié en partie à l'effet année pleine du nouveau régime indemnitaire des agents. En termes d'effectif, nous comptons 325,98 agents équivalent temps plein au 1^{er} janvier 2018 contre 327,12 au 1^{er} janvier 2019, soit une évolution de 1,14 poste.

L'épargne brute devrait se situer aux alentours des 3.7 M€ et l'autofinancement à 4.5 M€ Comme souligné avant, la baisse enregistrée par rapport à l'épargne 2018 était attendue et logique. En effet, l'épargne constituée entre 2016 et 2017 avec les cessions successives de la Halle Worthington et de l'ancienne parcelle du collège Didier DAURAT a contribué à conforter notre fonds de roulement. Bien entendu cette manne financière exceptionnelle a permis le financement des équipements sans recourir à la contractualisation de nouveaux emprunts et ce depuis 3 ans.

Concernant l'annuité de la dette, elle se décompose comme suit :

- 1 905 k€ pour le remboursement du capital,
- 376 k€ pour le remboursement du capital des emprunts pris en charge par l'EPT jusqu'au 31 décembre 2018 au titre des compétences revenues à la Ville.

Au 1^{er} janvier 2019, le capital restant dû est de 16 001 886 € (12 897 436 € hors transfert de contrats de prêts), le taux moyen de 2,67 %, la durée de vie moyenne restante de 6 ans et 2 mois.

Si on retraits le capital restant dû au 1^{er} janvier 2019 des contrats d'emprunts transférés de l'EPT, le niveau de désendettement de la commune s'élève à près de 1 900 k€

En recette d'investissement, les recettes propres sont estimées à 1 256 k€, en hausse du fait de l'évolution positive et conjoncturelle du FCTVA corrélée avec le volume de dépenses d'équipement réalisé en 2018. Les restes à réaliser 2018 s'élèvent à 2 690 k€, une première quote-part de subvention de la SOLIDEO pour le financement de la reconstruction des deux écoles primaires Jean Jaurès pourra être inscrite dès le Budget Primitif à hauteur de 600 k€

En dépense d'investissement, le volume budgétaire devrait avoisiner les 14,7 M€, répartis comme suit :

- 2 234 k€ de déficit d'investissement reporté
- 2 311 k€ de remboursement en capital de la dette (dette propre et dette transférée de l'EPT)
- 5 388 k€ de programme d'investissement
- 4 841 k€ de restes à réaliser

Le programme d'investissements 2019, dont les derniers arbitrages sont en cours, se déclinera entre les principaux postes suivants :

1 M€ de compléments de crédits pour les travaux de l'Hôtel de Ville dont 528 k€ pour la réfection totale de l'étanchéité en toiture, qui fera l'objet d'un marché complémentaire. La forte dégradation de la toiture, si elle n'était pas rénovée dans les prochains mois, pourrait venir compromettre la mise en œuvre et la pérennité des travaux réalisés actuellement à l'intérieur du bâtiment. Par ailleurs, la marche en avant du chantier a révélé des complexités techniques pour la création de certains planchers et plafonds générant des surcoûts techniques. Enfin, certains travaux complémentaires doivent être réalisés au titre du présent marché alors même qu'il était envisagé de les programmer dans le cadre d'une seconde opération. En cela, leur réalisation future viendrait compromettre le travail actuellement réalisé.

Par ailleurs, une enveloppe de près d'un million d'euros est prévue pour les travaux de voirie et réseaux divers poursuivant ainsi les préconisations établies par le diagnostic technique de la voirie.

Une enveloppe prévisionnelle de 736 k€ est inscrite au titre du lancement des premières études pour la reconstruction du groupe scolaire Jean Jaurès. Ce montant sera subventionné par la SOLIDEO. Plus, le versement de 450 000 € correspondant à la première annuité de la participation de 3 M€ de la Ville comme prévu dans la convention de participation au financement des ouvrages olympiques précédemment adoptée par notre assemblée.

Un complément de 600 k€ est inscrit pour l'achèvement des travaux d'aménagement des espaces publics de la gare correspondant à l'avenant n° 1 de financement accordé par le STIF pour la création et l'implantation d'auvents sur les quais de la gare routière, une enveloppe de 723 k€ pour l'entretien du patrimoine immobilier et ses équipements, 262 k€ pour les travaux et équipements en informatique, téléphonie et reprographie ainsi qu'un peu moins de 75 k€ devraient être inscrits pour les équipements des services.

Les restes à réaliser 2018 s'ajoutent à cette enveloppe pour 4 841 k€ en dépenses.

Programmation budgétaire

En termes de programmation des investissements, les travaux d'aménagement du pôle gare devraient s'achever au troisième trimestre 2019. Les travaux d'aménagements et de mise

aux normes de l'hôtel de ville devraient être achevés au cours du deuxième semestre 2020. La programmation d'une deuxième phase de travaux est d'ores et déjà à l'étude concernant le changement de l'intégralité des menuiseries extérieures et l'aménagement des espaces non compris dans le périmètre actuel des travaux sur une période courant de 2021 à 2023. Nous avons évoqué la poursuite du programme de rénovation de la voirie, avec une enveloppe d'environ 1 M€ pour 2019 dont 700 k€ pour la rue Jules Guesde. Les travaux de la nouvelle école Jean Jaurès devraient débuter en 2020 avec terminaison en 2022, puis nous relancerons les études de mise en accessibilité des équipements communaux avec actualisation de l'Agenda.

Parmi les projets en phase d'étude, nous avons la deuxième partie des travaux de l'Hôtel de Ville évoquée précédemment et l'aménagement de la ZAC Gare-Bienvenue avec la création d'une nouvelle école pour absorber le saut de population du nouveau quartier.

Conclusion

Voilà pour la prospective 2019 dans le cadre de notre débat d'orientations budgétaires. La note de synthèse est bien plus détaillée que le présent exposé qui n'a d'autre objectif que de reprendre les éléments principaux et de les synthétiser tout en restant aussi complet que possible.

Je voudrais souligner le sérieux avec lequel les élus et les services de la ville ont travaillé pour établir et coordonner les éléments faisant l'objet d'une base de travail solide pour déterminer, de manière chiffrée, les différents projets dans le cadre du débat qui nous importe ce soir. Merci à eux et merci à vous pour votre attention.

M. le MAIRE.- Merci à notre adjoint aux finances, Malik ABID.

Comme les années précédentes, les éléments que nous vous transmettons ce soir reposent sur les estimations de la prospective financière que la ville a réalisée activement. Nous sommes dans l'attente des dotations, dont nous espérons la mise en ligne d'ici au vote du budget afin d'être le plus précis possible et pour vérifier qu'elles sont conformes à nos attentes.

Cependant, les orientations que vient de vous présenter Malik ABID correspondent à des priorités que nous tenions à afficher clairement dans ce Débat d'Orientations Budgétaires :

- pas d'augmentation des taux d'imposition pour la dixième année consécutive, cela a commencé avec Vincent CAPO-CANELLAS et je continue, avec l'équipe municipale, à veiller sur cet aspect,

- la poursuite de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement,

- le soutien de la section d'investissement par l'autofinancement,

- la poursuite du désendettement de notre ville,

- un niveau d'investissement cette année encore soutenu, hors norme, puisqu'il devrait se situer autour de 10 M€ qui nous permettront :

- de poursuivre les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville ;
- d'achever les travaux de réaménagement du pôle gare ;
- de poursuivre l'effort toujours aussi significatif sur la voirie et le cadre de vie avec la réfection de la rue Jules Guesde ;

- d'engager la phase plus concrète -que nous avons adoptée début mars- de la réalisation du parc sportif avec les premiers mouvements financiers et le lancement de l'opération de reconstruction des écoles Jean-Jaurès.

Si à ce stade de nos orientations budgétaires nous proposons de recourir à l'emprunt, celui-ci sera parfaitement maîtrisé et modéré puisque, cette année encore, se poursuit le désendettement de notre ville à hauteur d'un peu plus de 1 M€

Grâce à ces efforts et à ces orientations, nous sommes en mesure de maintenir un niveau d'investissement largement supérieur à celui des villes de strate comparable à la nôtre, nous permettant ainsi d'accompagner les grands projets pour les Bourgetins demain et d'améliorer la vie quotidienne dès aujourd'hui dans bien des domaines.

Avant d'ouvrir et de donner la parole à ceux qui voudraient intervenir, je veux à mon tour saluer le travail délicat, important, essentiel dans les conditions complexes, effectué par la Direction générale des services et les services financiers pour nous permettre de maintenir le cadre budgétaire nécessaire à l'avancée de notre collectivité. Je rejoins les propos de Malik ABID pour remercier chacun des adjoints et l'ensemble des services concernés, qui ont travaillé avec eux pour poursuivre l'effort de rationalisation, sans jamais manquer à nos missions de service public, de nos dépenses dans un exercice contraint. Malik ABID a synthétisé le contexte national et européen par lequel nous sommes concernés et impactés mais la note était très précise là-dessus ; chacun a pu en prendre connaissance.

Voilà les quelques mots que je voulais dire en complément de Malik ABID. Je salue son esprit de synthèse et d'engagement dans les réunions préparatoires aux orientations que nous présentons ce soir.

J'imagine qu'il y a des demandes d'intervention ?

Mme MÉRY.- Monsieur le Maire, Monsieur le Maire adjoint en charge aux finances, chers collègues, Mesdames et Messieurs de l'administration, Mesdames, Messieurs, chers concitoyens, pour la sixième et dernière fois de cette mandature nous, élus de la liste *Ma force, c'est vous, Mon ambition, c'est Le Bourget*, ici ce soir dans cette salle du conseil municipal, allons nous exprimer sur les orientations budgétaires de la majorité budgétaire et voter sur celles-ci.

Vous en avez l'habitude depuis 2014 et, ce soir, nous ne dérogerons pas à notre tradition, nous commencerons notre intervention par cette évidence qu'il faut redire, même ici : le débat sur les orientations budgétaires, au même titre que le vote du budget, sont les actes politiques les plus importants de l'année en ce sens qu'ils conditionnent tout au long de l'année la vie du Bourget. C'est donc encore et toujours en élus responsables et fiers de notre entière et totale implication que nous nous exprimons.

Après ces quelques propos introductifs, rentrons dans le vif du sujet : votre note de synthèse sur les orientations budgétaires que vous nous proposez.

En premier lieu, nous tenons souligner votre constance à toute épreuve. L'année dernière, nous vous l'avions signalé, votre note de synthèse comportait 27 pages, cette année, c'est 27,5 pages. À la lumière de notre expérience passée, la lecture de la note de ce soir fut presque aussi décevante. Non pas que nous n'y avons trouvé aucune information intéressante, bien au contraire mais celles que nous avons eues ne sont pas majoritairement celles que nous attendions. Nous avons eu comme une impression de déjà-vu, une sorte de *Retour vers le futur* ou *Un jour*

sans fin. Pour paraphraser notre intervention d'il y a un an, il aura fallu lire tout d'abord cette fois 13 pages sur le contexte international et national. Comme pour l'année dernière, ce fut 13 pages très intéressantes mais je redis presque mot pour mot ce que nous avons dit en 2018 : il nous semble que ces informations ne sont pas forcément les plus judicieuses pour nos administrés et les élus qui se trouvent autour de cette table. Contrairement à ce que nous avons fait l'année dernière, nous n'allons pas détailler le contenu de ces pages. Ce serait fastidieux et presque inutile ce soir. Vous avez tous lu la note. Monsieur le maire adjoint en charge des Finances vient de nous en faire un résumé, nous ne ferons pas l'offense d'une redite.

Nous précisons quand même que nous pensons sincèrement que tout élu un tant soit peu impliqué n'a pas besoin de toutes ces précisions, parce qu'il est au fait de tout cela par ses propres recherches, lectures et sa curiosité naturelle. Enfin, c'est comme cela que nous envisageons notre mandat depuis 2014.

Retour vers le futur, Un jour sans fin. Nous le disions en 2018, nous le disons en 2019. Là encore, rien ne bouge, mêmes choses, mêmes causes, mêmes effets. Nous nous expliquons.

Une chose assez remarquable, depuis maintenant bientôt 2 ans, il ne vous a pas échappé que nous avons un nouveau gouvernement. Celui-ci applique une politique que nous ne soutenons pas dans la plus grande majorité. De plus, le côté jupitérien de celui-ci, pour des élus aussi attachés à la démocratie que nous, ne peut souffrir d'aucune ambiguïté. L'ignorance flagrante et le mépris vis-à-vis des corps intermédiaires, dont nous faisons partie, vous et nous, chers collègues, ne sauraient nous permettre autre chose. Au vu des récents événements dans votre majorité et la scission qui s'est produite, nous aurions pu imaginer que, sur ce point, vous étiez sur la même ligne. Mais non apparemment. Nous nous étonnons cette année encore que certaines mesures nationales ne fassent pas l'objet de plus d'analyse sur leurs répercussions négatives sur le budget et l'autonomie financière des collectivités. Sans autonomie financière, pas d'autonomie de gestion.

Nous ne mettrons l'éclairage que sur deux exemples.

Premièrement, la suppression partielle de la taxe d'habitation qui enlève, ne serait-ce que psychologiquement, la faculté pour les collectivités territoriales de décider des taux d'imposition.

Deuxièmement, l'obligation faite à certaines villes de contractualiser avec l'État sur l'augmentation de leurs dépenses de fonctionnement, qui sont limitées à 1,2 %. Sans quoi, ces mêmes collectivités se voient pénalisées et doivent payer une amende. Ce n'est pas le cas du Bourget à cet instant mais nous ne sommes pas à l'abri d'une généralisation à toutes les collectivités. Mais, c'est le cas du département qui, du même coup, pourrait se voir limité dans ses possibilités d'intervention en termes de subvention vers les villes, donc envers Le Bourget.

Cette absence de critique pourrait laisser à penser que vous êtes en accord avec ce qui se fait.

Retour vers le futur, Un jour sans fin. Après ces 12 pages, nous avons enfin cru apercevoir la politique que vous souhaitiez pour Le Bourget : « *La construction du budget 2019 se fera autour des axes suivants : pas d'augmentation des taux d'imposition, maîtrise des dépenses de fonctionnement, soutien à la section d'investissement, poursuite du désendettement, un niveau d'investissement plus soutenu* ». Cela rappelle vaguement ceux de 2018 et ceux de 2017.

Nous avons l'habitude de le dire quand nous approuvons une de vos décisions, et donc nous disons notre approbation quant à la non-augmentation des taux d'imposition. Dans cette période où la vie de chacun est de plus en plus dure face à l'injustice sociale, il est bon de souligner cette décision. Le jour du vote de ces taxes, soyez assuré que nous vous apporterons notre soutien.

Sinon, nous avons bien essayé d'être un peu originaux mais nous lisons la même chose que les deux années précédentes. Nous avons même pensé que vous vous étiez trompé en nous donnant la note de synthèse de l'année dernière. Mais non, le tableau de résultat de l'exercice 2018 ne nous a pas laissé de doute très longtemps. Ce sont bien les éléments pour 2019.

Concernant les investissements, nous sommes satisfaits de voir la Ville qui change et qu'elle va continuer de changer. Nous le pensons sincèrement car c'est au profit des Bourgetines et des Bourgetins. Ce qui nous satisfait moins est que ce changement est à mettre en très grande partie au crédit d'éléments extérieurs à ce Conseil municipal. Je vous renvoie à notre déclaration 2018 car nous sommes constants, comme vous.

Les taux d'aménagement structurels sont la résultante de l'arrivée de nouveaux moyens de transport en commun, tout comme leur financement. Vous nous direz que le projet final est quelque peu différent de celui initialement prévu car vous vous êtes impliqué pour avoir plus. C'est une réalité mais c'est aussi - à notre sens - un minimum quand on se bat pour sa ville. Toute autre majorité en aurait fait de même.

Concernant les travaux de réfection de la mairie, qui étaient nécessaires, ils sont payés par la vente du patrimoine, l'ancien collège Didier Daurat et la Halle. Vendre ses biens pour entretenir son patrimoine n'est pas forcément un bon calcul. Si nous osions, nous ferions le parallèle entre la vente de la Halle avec la vente par le Gouvernement d'ADP. Ces deux structures rapportaient des fonds (taxe foncière pour la Halle, dividendes pour ADP) alors que, après leur vente, plus de rentrée financière. Ce calcul n'est pas le bon à notre sens. Même action, même résultat ; la courte vue n'est pas une bonne gestion.

Dans la note comme lors de la commission des finances de mardi soir et ce, depuis plusieurs années, on nous dit que l'ensemble des éléments nécessaires à l'élaboration du budget ne sont toujours pas notifiés. Nous voulons ici souligner le travail de la Direction budgétaire et des agents de la Ville pour les estimations faites avec si peu d'éléments factuels. Merci.

Il y a donc une série d'estimations des différentes recettes de la Ville. Nous vous épargnons la longue litanie que cela pourrait être si nous les énumérions toutes. Au final, cela représente tous confondus une augmentation du budget d'environ 200 000 €, dont 150 000 € pour l'augmentation des taxes d'habitation, taxes foncières par une simple augmentation des bases de 2,2 % par l'État.

Concernant les versements de l'EPT et de la Métropole, en 2019, ce seront les derniers ajustements après deux années d'aller-retour. On va enfin pouvoir faire une vraie comparaison d'un budget à l'autre puisque sa structure va se stabiliser, sauf si j'ose un brin d'humour ce soir : après la loi NOTRe, on pourrait nous infliger une loi Vôte ou une loi Eux pour tout recommencer dans l'autre sens. Nous ne sommes pas à l'abri que le nouveau monde veuille un nouveau système ; que les futures générations nous en préservent.

Petit retour en arrière, nous vous parlions plus tôt de la contractualisation obligatoire avec l'État pour certaines collectivités, leur imposant une épée de Damoclès sur leur budget de fonctionnement. Je rappelle que la ville du Bourget n'y est pour l'instant pas contrainte. Or, vous nous dites que c'est un objectif pour vous. Même si nous pouvons entendre la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous n'adhérons pas à cette volonté farouche de réduire à tout prix les dépenses. Les dépenses de fonctionnement sont avant tout ce qui permet de rendre des services aux publics ; ce sont les services publics.

Vouloir à tout prix les museler, c'est le risque de ne plus être au service des citoyens, de ne plus assurer les missions de service public, de ne plus entretenir le patrimoine des Bourgetins car les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'ont rien. Sur ce point, nous pensons que la privatisation d'une grande partie des services publics telle qu'elle existe au Bourget est une aberration et que l'un des moyens de faire des économies est la régie directe, pourquoi pas, mutualisée.

Vient ensuite la structure de la dette, conforme à votre gestion et assez bonne au demeurant. Rien à dire, si ce n'est qu'elle confirme ce que nous disions précédemment. Au passage, et ce pour la troisième fois, nous disons que nous sommes toujours en attente du tableau des emprunts avec leur durée, qui sont revenus suite à la fin de la CAAB et à la création de l'EPT. Nous l'aurons peut-être un jour, seul l'avenir nous le dira. Vous en aviez fait la promesse, nous l'attendons.

Cette année encore, nous avons vainement cherché un tableau des engagements pluriannuels en investissement, que nous n'avons pas trouvé. Vous dites même que certains arbitrages ne sont pas encore faits. Est-ce à la lecture de l'ensemble de cette note que nous devons nous faire notre propre tableau ? Considérez-vous que tout est dit dans la note et que nous devons reconstruire le puzzle ? Cette dissémination habituelle n'est-elle pas une manière de rendre le tout assez flou ? Nous reprenons à notre compte une phrase devenue célèbre : « *Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup* ».

C'est comme pour les travaux de la mairie, on annonce près d'un million supplémentaire sur un chantier déjà onéreux. À la commission des finances, on nous a parlé de MAPA. Nous nous sommes déjà exprimés sur les MAPA. À l'instar de cette procédure sans véritable publicité au sens large du terme, MAPA nous fait penser à une marque de gants, gants pour laver la vaisselle et le linge. Par le recours très fréquent à cette procédure, avec un petit jeu de mot, j'espère que vous m'en excuserez, on ne voudrait pas laver son linge sale en famille, sans que les listes d'opposition puissent véritablement vérifier les choses. Avec si peu d'informations sur l'avancée des travaux, les divers problèmes rencontrés et les décisions qui sont prises, tout peut être imaginé, tout se dit. La transparence, la communication plus systématique à l'ensemble des élus des choses de la Ville, que nous appelons de nos vœux depuis longtemps, ne doit plus être une option mais bien un modèle de fonctionnement.

Enfin, pour en finir avec ce débat, nous dirions que nous restons sur notre faim. Ce débat d'orientations budgétaires, tel que vous le présentez, n'est autre que la pré-présentation du budget. Les ambitions de notre ville restent absentes ; les transformations qu'elle mérite ne sont pas décrites ; nous n'avons pas de ligne directrice. Rien sur l'écologie. Rien sur la place de chacun en son sein. Rien sur la place des espaces verts, qui font cruellement défaut. Rien sur la politique en faveur des jeunes. Rien sur le dynamisme en direction de l'extérieur. Rien sur la structuration des

espaces. Rien sur les différents potentiels de cette Ville, etc. Quel dommage. Encore une occasion ratée.

En conclusion et pour en finir avec le suspens sur ce que sera notre vote, puisque certains doutent de notre positionnement politique vis-à-vis des orientations qui sont les vôtres, monsieur le Maire, je vous annonce que nous ne sommes pas en adéquation avec vos orientations budgétaires, et cela laisse présager que nous ne serons pas non plus en adéquation avec le budget que vous proposerez le 11 avril.

Un dernier mot. Nous devinons que vous allez vouloir reprendre notre maxime *Retour vers le futur, Un jour sans fin* pour - comme vous l'avez fait en 2018 - dire que nous nous répétons et que notre discours est toujours le même. Alors, nous allons le dire à votre place : oui, nous nous répétons. Cela va de soi car nous sommes là ce soir pour donner notre avis sur vos orientations budgétaires. Or, comme vous l'avez dit, monsieur le Maire, depuis votre élection, vous gérez la Ville de la même façon que votre prédécesseur, vous appliquez la même politique. Vous l'avez dit, vous le faites. Depuis 2014, nous sommes contre cette gestion, nous n'avons aucune raison de changer.

M. le MAIRE.- Merci, madame MÉRY, de me prêter d'abord une réaction avant même que j'ai pu réagir à votre propos. Je ne sais pas si votre intervention faisait 27,5 pages, je n'ai pas compté. Vous m'avez rassuré, madame MÉRY, parce que j'ai cru à un moment donné moi aussi que vous lisiez vos interventions du débat d'orientations budgétaires des exercices précédents. J'ai compris que vous parliez bien des orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Je ne reprendrai pas les titres que vous avez cités. En vous écoutant, madame MÉRY, j'ai d'abord pensé à une chanson *Paroles, Paroles*, puis à *Peur sur la Ville* et *Dr Jekyll et Mr Hyde*. En effet, vous vous appesantissez sur le contexte national, avec un certain nombre de critiques sur le Gouvernement que nous pouvons partager ou non. Il n'empêche que vous avez dit au début de votre intervention que le développement sur le contexte international et national était inutile et n'avait pas d'intérêt. Si la politique nationale et internationale n'avait pas d'effet sur notre Ville, vous avez tout de même consacré une grande partie de votre propos à ce contexte. Donc je ne savais pas qui de Jekyll ou de Hyde se cachait au début et à la fin de votre propos.

Là aussi, je veux saluer votre cohérence, quel suspens insoutenable jusqu'à la fin de votre intervention avant de savoir que vous ne partagez pas nos orientations budgétaires. Il me paraît logique, sain et responsable d'avoir des orientations budgétaires qui ressemblent à celles des années passées.

Quelle irresponsabilité commettrions-nous si nous n'avions pas d'une année sur l'autre les mêmes principes que sont la maîtrise de nos dépenses, la poursuite du désendettement de notre ville, le maintien des taux d'imposition. D'ailleurs, je rappelais tout à l'heure que cela faisait 10 ans que ces taux étaient inchangés. Je trouve cela plutôt rassurant, lorsque l'on est en responsabilité, que l'équipe municipale qui m'entoure poursuive le travail engagé par Vincent CAPO-CANELLAS et que j'ai l'honneur de mener depuis 18 mois.

Autre paradoxe dans votre propos, vous dites que l'arrivée du métro est formidable puis vous regrettez la vente de la Halle Worthington. Il aurait été un peu compliqué d'avoir le métro sans cette cession tout simplement parce que les travaux des gares n'auraient pas pu être engagés. Ce n'est pas « jupitérien » mais c'est parfois un peu kafkaïen de vous suivre tout au long de cela puisque, oui, madame MÉRY, nous ne sommes pas une île, Le Bourget est impactée par la

situation nationale, internationale, par l'arrivée des gares. Et un certain nombre d'opérations foncières étaient incontournables pour libérer les emprises nécessaires aux travaux.

En ce qui concerne l'hôtel de ville, nous avons effectué des travaux, vous avez dit que c'est bien mais que c'est moins bien de faire l'étanchéité. Ces travaux sont certes lourds et onéreux mais bien des mairies se permettent de faire d'autres travaux sur les hôtels de ville. Pour nous, il n'a jamais été question de refaire complètement l'hôtel de ville, il s'agit seulement de le remettre aux normes pour qu'il puisse mieux accueillir les usagers et d'avoir de meilleures conditions de travail vis-à-vis des agents qui y travaillent. Simplement, nous avons récemment eu un diagnostic sur la toiture, qui nous fait penser qu'il serait dommage que les travaux entamés depuis plusieurs mois soient victimes d'un sujet de toiture. D'ailleurs, vous supposez des retards sur ce chantier ou même que nous ne les mènerions pas bien. Or, nous proposons de profiter des travaux de rénovation déjà engagés.

Tout cela est donc relativement logique. Il n'y a pas de *Peur sur la Ville*, madame MÉRY.

Vous dites que n'importe quelle majorité serait allée chercher les financements. Effectivement, nous avons fait cet effort d'aller chercher des financements avec Ile-de-France Mobilités et de l'argent supplémentaire puisque le projet initial du pôle gare ne comprenait pas l'avenue Francis de Pressensé.

Par ailleurs, nous n'avons jamais dit que le Département ne faisait rien. Nous avons besoin du Conseil départemental et du Conseil régional d'Ile-de-France. C'est toujours heureux d'amener des collectivités à nous aider à améliorer des choses au Bourget. Je crois que nous y consacrons les articles nécessaires pour expliquer ce que font les autres collectivités que nous allons chercher. C'est important. Toutes les collectivités ne le font pas et certaines villes ne sont pas entendues. Je crois que le travail mené avec l'ensemble des partenaires de notre ville pour apporter des améliorations à la vie des Bourgetins est utile à la ville. Je ne peux pas non plus laisser dire que la Ville ne fait rien car ce n'est pas le cas. C'est bien nous qui sommes dans la démarche positive d'aller chercher des financements. Nos partenaires viennent rarement d'eux-mêmes nous dire « *de quoi avez-vous besoin ?* ». Nous sommes bien sur une logique de projet qui consiste à aller chercher des financements là où ils sont et c'est bien la Ville qui impulse un certain nombre de sujets.

J'entends que vous restez sur votre faim, madame MÉRY, non, nous n'oublions pas les espaces verts. Nous avons d'ailleurs l'occasion de voir ici des délibérations pour l'aménagement de squares, le diagnostic phytosanitaire sur nos arbres. Là aussi, je l'ai déjà dit à d'autres moments de nos conseils municipaux, vous n'avez pas le monopole de l'écologie. Cela fait partie des actions que nous menons au quotidien.

Vous n'avez pas non plus le monopole de la jeunesse et des familles. Nous passons aussi un certain nombre de délibérations dans nos débats et ce, depuis le début du mandat et des précédents. Nous montrons ce souci quotidien à la fois des élus et des agents d'accompagner les familles. C'est bien là aussi le cœur d'une ville. Nous faisons un certain nombre d'actions en ce sens. Je ne peux donc pas vous laisser dire qu'il n'y aurait rien dans les actions que nous proposons aujourd'hui.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement, vous saluez notre cohérence. Vous demandez à reconstituer le puzzle mais, là aussi, si vous ne voyez pas les sujets pluriannuels des Jeux Olympiques, de l'arrivée du métro, de la reconstruction d'une école, la prévision d'en

construire une autre, l'aménagement de la ZAC du quartier Bienvenue Gare, si vous pensez que tout cela ne correspond pas à une vision sur plusieurs années de là où nous voulons amener notre ville, je ne vois pas ce que je peux vous dire de plus.

Puis, c'est le dernier débat d'orientations budgétaires de cette mandature, que diriez-vous si je proposais un PPI ? Vous nous accuseriez d'être un tantinet électoralistes et vous auriez sans doute raison. Nous nous préférons l'action concrète aux plans qui ne se traduisent pas en actes. Nos orientations, qui sont rappelées dans les perspectives pluriannuelles, permettent de donner un cadre sur plusieurs années. Nous ne naviguons pas à vue pour quelques mois, nous avons évidemment une vision de là où nous pouvons conduire notre ville et les améliorations que nous voulons apporter aux Bourgetins.

Voilà les quelques éléments pêle-mêle. Je me suis parfois un peu perdu dans vos propos, j'ai essayé de retenir un certain nombre d'aspects mais j'imagine que certains pourront compléter.

M. FOY.- D'abord, je fais deux constats.

Premièrement, il semble que vous ayez un petit problème avec l'opposition puisque, concernant Mme MÉRY, elle se répète et, me concernant, vous l'avez dit en début de conseil municipal, je suis un vendu.

M. le MAIRE.- Je n'ai pas dit cela.

M. FOY.- Cela se résume à cela, il faudrait peut-être résoudre cela.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement, vous oubliez peut-être un peu vite que cela fait quand même plusieurs années qu'il est demandé. Plus précisément, c'est en début de mandat qu'il avait été demandé à votre prédécesseur. Maintenant, vous dites que vous ne pouvez pas le faire puisque l'on arrive à la fin du mandat. Bravo, monsieur le Maire, vous avez réussi à éviter de donner ce type de document. Ce n'est pas quand même très glorieux.

Concernant ce débat d'orientations budgétaires, dans le dossier de délibérations, je remarque d'emblée qu'il y a beaucoup de texte, des considérations d'ordre général, 12/27 pages, quasiment la moitié, en tout cas sans doute plus que les autres années, peut-être pas l'année dernière mais les précédentes. Finalement, cela donne tout de suite l'impression que l'on cherche à cacher la poussière sous le tapis.

Lorsque l'on va plus avant dans la Délibération, le lecteur commence à comprendre petit à petit pourquoi.

Pour ma part, je ne souhaite pas noyer le lecteur ou quiconque sous des montagnes de chiffres. J'en retiendrai seulement quelques-uns.

- 22,4 M€ pour les dépenses de fonctionnement communes (pages 14 et 15),
- 11,5 M€ de produits d'impôt, donc de ressources propres à la commune (pages 19),
- « *un peu moins de 30 M€* » pour le groupe scolaire Jean-Jaurès. Je ne sais pas si tout le monde se rend compte du « *un peu moins* ».

D'abord, je ne comprends absolument pas comment nous sommes passés de 18 M€ à 30 M€ en l'espace de trois semaines mais vous allez sans doute nous l'expliquer. Nous étions à 18 M€ au dernier Conseil municipal pour la reconstruction du groupe scolaire. Pouvez-vous nous

expliquer ce gap de 12 M€, monsieur le Maire ? Car, enfin, 12 M€, ce n'est quand même pas une paille !

Ensuite, je veux ramener ces chiffres au budget d'un ménage Bourgetin : environ 2 000 € par mois en moyenne selon l'Insee 2019. Je rappelle entre parenthèses que le taux de chômage est passé de 17,3 % à 18 % entre 2010 et 2015, donc finalement tous les chiffres ne sont pas glorieux, sauf que, ceux-là, vous ne les citez pas.

Ce ménage touche donc 2 000 € de revenus, donc de ressources, et aurait théoriquement pour 4 000 € de dépenses par mois pour son fonctionnement si nous le comparions au train de vie de la commune.

De la même manière, ce ménage devrait demander tous les mois à l'État les 2 000 € qui lui manquent pour payer son loyer, son électricité, payer les études de ses enfants, son gaz, ses courses, que sais-je.

Car c'est ainsi, la commune du Bourget est incapable de payer ses courses en début de mois sans aide de l'État.

Avec vous, monsieur le Maire, tous les mois, c'est Cofidis pour payer les courses. En plus de cela, et comme vous nous l'avez précisé au dernier Conseil municipal, nous avons avancé des frais pour les travaux du groupe scolaire Jean-Jaurès. En réalité, on voit clairement que, dans cette affaire en particulier, vous n'avez rien négocié avec l'État.

Le résultat sera terrible pour nos finances car cela signifie en clair que la mairie du Bourget, déjà incapable de payer ses courses, devra avancer de l'argent l'année prochaine et les suivantes. Si je reprends mon exemple de tout à l'heure, cela signifie que, pour un ménage qui gagne 2 000 €, qui a déjà 4 000 € de dépense, ce même ménage devra déboursier en plus l'équivalent de 5 360 € tous les mois. Et oui, 30 millions ramenés aux ménages. Nous allons nous retrouver avec des dépenses cinq fois supérieures à nos revenus.

Bien évidemment, cela ne suffit pas. Je n'évoquerai pas la construction d'une nouvelle école élémentaire qui devient urgente car la population augmente sans cesse, sans nouvelle école depuis plusieurs années. Ceci augmentera encore plus la dette, un peu plus les frais financiers. Une nouvelle école, c'est entre 5 et 8 M€ supplémentaires à emprunter en plus des 16 M€ déjà existants. Là encore, une paille, monsieur le Maire.

Je n'évoque pas non plus la vente des bijoux de famille de la commune pour plusieurs millions d'euros en 2016 et 2017, comme vous le rappelez. Bijoux de famille engloutis par la royale rénovation de l'hôtel de ville, dont nous apprenons à l'instant qu'elle coûtera un million de plus que les 4,2 M€ déjà prévus. Ce n'était pas prévisible tout cela ? Là encore, une paille monsieur le Maire. Mais cela commence à être une grosse paille, difficile à avaler.

Enfin, je veux m'arrêter quelques instants sur une formule que vous utilisez en page 11, que je reprends avec un net sentiment d'effroi. Sans sourciller, monsieur le Maire, vous parlez d'un « *emprunt d'équilibre* » de 800 000 € à 1 M€. C'est formidable.

Monsieur le Maire, je suis inquiet. Il n'y a que vous qui ne l'êtes pas. Très inquiet pour les Bourgetins, très inquiet pour la Ville, et pour tout vous dire je suis inquiet pour votre successeur car cela commence à faire beaucoup. Si on compte le cumul des charges disproportionnées auxquelles nous devons faire face, votre impuissance à négocier avec la SOLIDEO et donc l'État pour que nous n'ayons pas à avancer le financement des travaux du nouveau groupe scolaire Jean

Jaurès et enfin votre fameux « *emprunt d'équilibre* », car avec votre emprunt d'équilibre vous faites l'acrobate au-dessus du vide, sans balancier, sans filet et vous entraînez les Bourgetins avec vous.

Alors, monsieur le Maire, je vous le demande : à quand la chute ? À quand la tutelle de la Préfecture ? Merci monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Je vois que vous n'avez pas anticipé ma réaction mais, en vous écoutant, j'avais envie de vous dire : vous avez raison, monsieur FOY, parce que votre propos n'est pas « très glorieux », pour reprendre votre expression. Oui, ce n'est pas très glorieux. En même temps, vu le début de notre Conseil, il ne fallait pas s'attendre à mieux de votre part.

Vous utilisez un certain nombre de phrases avec des effets de manche, vous avez le sens de la formule ce soir. Nous avons compris que vous étiez en forme en cette année préélectorale. Je ne m'appesantirai pas sur la façon dont vous considérez la majorité municipale il y a quelques mois encore, que vous regardiez avec appétit et envie.

Concernant l'école Jean Jaurès, il existe des mécanismes relativement simples. Vous n'avez pas compris que nous avons décidé ensemble début mars le coût de la construction de l'école telle qu'elle est lancée auprès des entreprises mais que le coût nécessaire et le financement de la SOLIDEO s'élèvent à 30 millions. Ce n'est pas compliqué, 12 M€ n'ont pas disparu entre deux conseils municipaux. C'est l'évidence même mais, visiblement, vous avez besoin que l'on rappelle certaines évidences.

Ce soir, nous sommes dans la métaphore cinématographique et, finalement, pour vous, c'est plutôt *Apocalypse now* si on vous écoute bien. Il y a des histoires de paille, etc. d'accord, très bien. Il y a des bijoux de famille. Vous avez un certain nombre de sujets, on s'y perd aussi un peu. Mais nous avons bien compris que, avec votre description des orientations budgétaires, rien ne va plus ; rien ne va ; rien n'ira. C'est quand même formidable. Je n'ai pas bien compris votre métaphore sur le ménage, je crois qu'un certain nombre de collègues non plus que vous avez vite perdus aussi. Je ne sais pas comment vous traitez les courses mais, lorsque l'on veut utiliser une métaphore filée, il faut savoir le faire à bon escient. Là, nous étions un peu perdus.

Tout y est, nous avons bien compris que c'était apocalyptique, que nous ne savons rien faire et que le monde serait tellement plus merveilleux si c'était vous qui étiez en charge. C'est vrai que nous avons oublié le son de votre voix sur les débats budgétaires puisque vous étiez relativement discret jusque-là.

M. FOY.- Cela a l'air de vous gêner.

M. le MAIRE.- Absolument pas. Vous écrivez ici ou là que j'avance, mais contraint et forcé, ce n'est pas vos excès auxquels vous avez aussi habitué un certain nombre d'élus dans cette enceinte bien avant que je sois le Maire, qui me contraindront.

M. FOY.- Cela faisait longtemps cela aussi.

M. le MAIRE.- Quand je disais que ce n'était pas très glorieux, je n'apporterai pas plus d'argument. Pour notre part, nous travaillons pour les Bourgetins. Je vous laisse à votre diagnostic *Apocalypse now* qui n'est partagé dans cette Assemblée que par vous.

M. ABID.- J'ai quelques remarques sur le fond concernant les deux interventions et des éléments de réponse pour Mme MÉRY et pour M. FOY.

Premièrement concernant votre remarque sur la construction budgétaire 2019, c'est dommage et malvenu puisque nous n'annonçons que des bonnes nouvelles. Je ne sais pas quelle sera la prochaine majorité municipale mais, pour ma part, je serais ravi d'apprendre en 2020 qu'il n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition et qu'il y a une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement, un soutien à la section d'investissement, la poursuite du désendettement et un niveau d'investissement soutenu. Je ne vois que des éléments vertueux. Je trouve dommage de dire que cela se répète alors que cela montre quelque part une gestion saine des deniers publics. Il faut au contraire la valoriser, la montrer aux Bourgetins et l'appuyer.

Deuxièmement concernant la suppression de la taxe d'habitation, il s'agit en fait d'un dégrèvement, c'est-à-dire que l'impact budgétaire est neutre pour notre Ville. Je voulais juste mettre cet élément en évidence.

Troisièmement concernant la contractualisation avec l'État, le fameux 1,2 % de limite d'augmentation des dépenses de fonctionnement, je l'ai précisé dans mon exposé, nous ne sommes pas concernés. Nous ne faisons que nous conformer à la loi.

Quatrième et dernier élément concernant la taxe foncière liée à la cession de la Halle Worthington, ce n'est pas qu'il n'y a plus du tout de revenu. En effet, la note de synthèse écrit bien « *on constate par ailleurs un effet de translation vers la base de la taxe sur le foncier non bâti qui augmente sensiblement de 7,20 %* ». Autrement dit, nous n'avons plus le produit sur le bâti mais nous en récupérons une partie sur le non-bâti puisque cela devient un terrain vague.

Ensuite, monsieur FOY, j'ai deux éléments. C'est peut-être une erreur de ma part, il me semble que vous avez parlé de 22 M€ pour 2018 mais ce n'est pas le budget de la section de fonctionnement, ce sont les mandats émis dans le cadre de l'exercice 2018.

M. FOY.- Je vous renvoie aux pages 14 et 15.

M. ABID.- C'est bien l'exercice 2018, ce n'est pas budget 2019.

M. FOY.- C'est ce que j'ai dit.

M. ABID.- Dernier point au sujet de l'emprunt d'équilibre qui vous inquiète, je tiens à rappeler que la Ville se désendette. L'emprunt d'équilibre est là pour financer des investissements sur le long terme. Il est normal d'y avoir recours dans ce cadre.

M. FOY.- « *Emprunt d'équilibre* », pourquoi ne pas dire un emprunt tout simplement ?

M. ABID.- C'est la terminologie. Il n'y a rien de malsain là-dedans. La Ville se désendette, nous n'alourdissons pas la charge de la dette.

M. FOY.- Pas pour le moment.

M. ABID.- C'est juste à titre de précision sur le fond.

M. CAPO-CANELLAS.- Je voulais revenir sur quelques points qui me semblaient inexacts.

D'abord, s'agissant des écoles Jaurès, M. FOY a évoqué plusieurs chiffres. Or, il y a une différence entre un coût travaux « pur », dont l'estimation est en gros de 18 millions à ce stade et le coût TTC qui est forcément supérieur. Après, au-delà des travaux « purs », il faut ajouter tout ce qui est honoraires, assurances, etc.

M. FOY.- Ce n'est pas précisé dans la Délibération.

M. CAPO-CANELLAS.- C'est ce qui fait la différence entre vos 18 millions de départ et le chiffre d'arrivée. C'est la raison pour laquelle il y a plusieurs chiffres mais c'est le même projet conventionné avec la SOLIDEO, qui nous rembourse. Pour la Ville, c'est neutre, nous avons un an d'avance du FCTVA. Et cela correspond à un choix collectif qui a été délibéré ici -de mémoire, vous l'avez voté- que de faire que la Ville assure la maîtrise sur une de ses compétences de base afin de permettre aux Bourgetins d'avoir des écoles conçues par la commune et au plus proche des besoins.

Ensuite, M. ABID vous a répondu sur la notion d'emprunt d'équilibre. En fait, nous investissons énormément et il y a des ressources d'investissement. Seule une petite partie correspond à de l'emprunt. Je rappelle que, pour beaucoup de communes, l'emprunt comme ressource d'investissement est bien plus important. Chez nous, l'emprunt est faible et M. ABID vous a rappelé que le niveau d'emprunt cette année permet à la commune de se désendetter. Cela permet de se rassurer.

Globalement, sur l'idée de ramener cela au budget des ménages, il faut quand même rappeler que nous avons une obligation d'équilibre, que ce sont les textes qui nous y obligent, comme toutes les collectivités, que nous les satisfaisons largement et que nous avons un autofinancement plutôt conséquent.

Puis, lorsque vous évoquez les aides de l'État, vous avez tendance à les retirer de nos recettes. Or, l'État verse une dotation à l'ensemble des collectivités et c'est la loi. Donc il n'y a pas lieu de les retirer, c'est une règle de financement qui s'applique à tout le monde.

Par ailleurs, la dette baisse, c'est une constante des dernières années, tout comme le maintien des taux ces dix dernières années. Ce n'est pas si simple que cela à faire. C'est un effet relativement vertueux. Nous avons tout de même une caractéristique avec le montant des investissements. Je veux bien que vous disiez au Maire que rien ne se passe mais notre niveau d'investissement très élevé permet à la commune de garantir son avenir et de se donner les moyens d'aller de l'avant.

En ce qui concerne la Halle, je rappelle que, lorsque nous la possédions, elle nous coûtait en fonctionnement et en taxe foncière puisque nous la payions en tant que propriétaires. C'est vrai qu'il y a eu un effet l'année où nous avons vendu la Halle à la Société du Grand Paris puisqu'elle a payé la taxe foncière. Donc ne disons pas que nous vendons quelque chose qui nous rapportait. Nous avons vendu un foyer de coût. C'est très clair. En plus, sa vente nous a rapporté, nous l'avons bien négociée et vendue à un bon prix. Cela a été logiquement réinvesti ailleurs. Il ne faut pas avoir de problème par rapport à cela. Si nous avons utilisé le produit de cette cession de la Halle, comme pour le terrain de l'avenue de la Division Leclerc de l'ancien collège, pour du fonctionnement, vous auriez pu nous opposer que cela revient à vendre les bijoux de famille pour assurer le fonctionnement. Non, nous le faisons pour réinvestir dans le patrimoine communal.

Après, nous avons un vrai désaccord avec Mme MÉRY qui voudrait continuer à augmenter les dépenses de fonctionnement quand nous pensons qu'il faut les maîtriser. Sinon, c'est une dérive budgétaire. Si nous ne voulons pas augmenter les impôts, il faut maîtriser le fonctionnement. C'est la base de la gestion.

S'agissant de l'hôtel de ville, monsieur le Maire aura l'occasion de vous donner d'autres éléments encore plus clairs mais il est apparu en cours qu'il était utile de faire des travaux dans d'autres parties de l'hôtel de ville que celles initialement envisagées. C'est un choix. Soit on

décide de le regarder plus tard soit on convient que l'occasion se présente et que l'on a les financements et on décide d'aller un peu plus loin dans la rénovation de l'hôtel de ville. Les problèmes d'étanchéité sont nouveaux, il me paraît utile de les prendre en compte. Le chantier est maîtrisé de ce point de vue avec beaucoup d'attention.

En ce qui concerne les taux d'imposition, la réforme ne nous retire pas la capacité de voter les taux. Cette année, nous allons voter des taux de taxe d'habitation. Simplement, il existe un dégrèvement, donc pour une part si nous augmentons les taux cela n'aura pas d'effet, cela en aura sur une autre partie. À ce stade de la réforme, nous gardons la capacité d'augmenter les taux. D'ailleurs, si nous augmentions les taux dégrévés, il y aurait alors un reliquat même pour ceux qui sont aujourd'hui exonérés par l'effet de la réforme. Quelques communes se sont prises à ce jeu.

Pour le reste, nous ne sommes pas dans une logique politique, nous n'avons pas voulu parler du national autrement que dans les informations qui vous sont dues. En effet, la partie sur le contexte national et international est une obligation que nous font les textes. Malheureusement, cela interagit avec nous. Les mécanismes d'attribution des dotations ont un effet puisque, selon l'évolution de ce qui est voté au Parlement, cela a fait des plus ou des moins pour nous et donc c'est une obligation de vous en rendre compte.

Je veux simplement souligner que l'ensemble de l'équipe municipale autour du Maire vous a présenté des orientations qui, avec le pôle gare, les travaux dans les bâtiments utiles aux Bourgetins, en particulier les écoles, l'initiation du programme des Jeux Olympiques, viennent compléter l'effort que nous avons obtenu de l'État autour des transports. Je connais beaucoup de communes qui auraient aimé avoir autant d'investissement en matière de transport. Je ne dis pas que c'est la ville qui les réalise mais je dis que les élus du Bourget, tous ensemble dans leur diversité, ne sont pas pour rien dans le fait de les avoir obtenus. Dans d'autres communes, malheureusement pour elles, cela n'a pas aussi bien fonctionné. Je pense que c'est le rôle des élus d'essayer de faire la différence entre la politique qui viendra au moment des élections et un maximum de réalités, ce que je voulais rappeler ce soir.

Mme MÉRY.- Je ne comptais pas intervenir de nouveau mais il semble qu'il y ait quelques dissonances entre ce que je dis et ce qui est compris, j'aimerais donc redire les choses différemment.

Monsieur ABID, vous dites que, pour vous, c'est une bonne nouvelle que les taux n'augmentent pas et que l'on maîtrise les dépenses de fonctionnement. J'ai bien dit dans mon intervention que nous nous félicitons que les taux n'augmentent pas et que nous assurons à monsieur le Maire que nous voterions les taux d'imposition. Là-dessus, je n'ai aucun souci. Je l'ai dit et je le répète : nous nous félicitons effectivement que vous preniez la décision de ne pas augmenter les taux. C'est marqué noir sur blanc, je peux relire mot pour mot ma précédente intervention.

Sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas les maîtriser ou qu'il fallait les augmenter ou les diminuer. J'ai simplement dit que l'État impose à certaines collectivités la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2 % et que, si ces mêmes collectivités acceptent la contractualisation ou la refusent puis voient une augmentation des dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %, elles auraient automatiquement une amende. Amende moins forte si elles ont signé le contrat, plus forte si elles ne l'ont pas signé. Pour nous, cette contractualisation est une mise sous tutelle des collectivités territoriales. La

maîtrise d'un budget, de ce que l'on fait avec l'argent, pour moi, ne regarde que les citoyens qui ont élu les élus. Si les élus font n'importe quoi, ce n'est pas à l'État de sanctionner ces collectivités mais bien aux citoyens qui vivent dans cette collectivité. C'est ce que l'on appelle la libre administration des collectivités territoriales. Pour moi, la contractualisation est un déni de cela. C'est juste ce que j'ai voulu dire. Peut-être me suis-je mal exprimée mais je ne remets pas en cause. Je sais qu'il faut maîtriser les dépenses.

En même temps, les dépenses de fonctionnement, ce sont les services publics. Nous sommes pour la régie directe et nous avons l'habitude de dire chez nous que les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'ont rien. Je rappelais juste cette notion.

Concernant la taxe d'habitation et sa suppression, oui, c'est neutre pour la Ville. Je parlais simplement d'un empêchement psychologique. Je reprends l'idée que vous avez évoquée, monsieur le Sénateur, quand vous avez dit que certaines villes se sont permis d'augmenter leur taux et qu'en conséquence même les foyers exonérés se retrouvent avec quelque chose à payer. C'est ce que j'appelle le mécanisme d'empêchement psychologique. D'autant plus que le dégrèvement est sur la base des taux 2017, quid de ce qui se passera en 2019, 2021, 2022, 2023 ? À un moment donné, si la ville avait besoin d'augmenter les taux, nous nous retrouverions face à cette difficulté.

S'agissant de la taxe foncière bâtie, non bâtie de la Halle, monsieur le Sénateur nous explique que la Ville se l'auto-paie : la Ville, propriétaire, paie à la Ville la taxe foncière. Sauf que, lors de la commission de mardi soir, on nous a bien dit qu'il y a une très grande différence entre la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie qui impacte les recettes en conséquence.

En réponse à monsieur le Maire, ma note compte 9 pages, tapées à l'ordinateur, en police Arial 20, soit 4 ou 5 pages en Arial 12 communément utilisée.

Concernant l'hôtel de ville, je n'ai aucun souci avec les travaux et avec le million d'euros qu'il faut encore investir. Je pense sincèrement que cet hôtel de ville n'est plus aux normes, que, pour le respect et les conditions de travail des agents -et je m'en étais exprimée au moment du vote de ces travaux- ils étaient plus que nécessaires. Vous parlez d'une question d'étanchéité et d'ascenseur, d'aménagement, cela ne me pose aucun souci. Ce qui me pose problème est d'apprendre au détour d'un débat d'orientations budgétaires en deux phrases et en deux minutes d'explication lors de la commission mardi que ces travaux sont nécessaires pour telles et telles raisons. Je demande simplement et ce, depuis 2014, une meilleure transmission des informations aux élus.

Nous avons besoin de savoir ce qui se passe, mais pas au détour de deux lignes de débat d'orientations budgétaires ou de deux minutes lors d'une commission des finances. Dans la Ville, beaucoup s'interrogent « *quand est-ce que les travaux de la mairie se terminent ?* » Ils me posent la question en tant qu'élue. Or, en tant qu'élue, jusqu'à la réception de ces deux lignes de DOB et des deux minutes en commission, je n'avais aucune réponse à leur apporter.

Nous l'avons dit, nous sommes des élus responsables, qui prenons à cœur la mission que nous ont confiée les citoyens. Et je me trouve en difficulté parce que, sur certains sujets, vous ne communiquez pas. C'est cela que j'attaque, ce n'est pas autre chose.

Dernier point, je suis écologiste convaincue, je sais que je ne suis pas la seule autour de cette table et je n'ai pas le monopole. J'espère que les 33 personnes autour de cette table le sont toutes parce que c'est une urgence pour la planète. J'ai critiqué le fait que ce débat d'orientations

budgétaires ne dise rien sur vos orientations en termes d'espaces verts ou de jeunesse. Je n'ai pas dit que rien n'était fait. J'ai voté le nom de Simon Veil pour un parc au Bourget.

Je ne dis pas que vous ne faites rien, je dis simplement que, dans le débat d'orientations budgétaires, ce qui va quand même être lu par nos citoyens pour savoir ce qui s'est dit, rien n'y est mis. J'aimerais que, si vous avez cette volonté, elle soit affirmée pour que nous puissions éventuellement sur ce point vous suivre, monsieur le Maire.

M. le MAIRE.- Merci, madame MÉRY, pour vos précisions.

Sur la façon de communiquer, oui en ce qui concerne l'hôtel de ville mais c'est au Conseil municipal que nous apportons les informations à l'ensemble des membres du Conseil. J'entends votre soutien à l'étanchéité du toit de l'hôtel de ville et aux travaux engagés depuis plusieurs mois maintenant. Nous vous transmettrons éventuellement le diagnostic sur l'étanchéité. En dehors des séances de conseil municipal, j'invite à ne pas hésiter à nous solliciter afin d'avoir des compléments d'information. Les services, le maire et ses collaborateurs sont à votre disposition. Un certain nombre d'élus d'opposition le font déjà lorsqu'ils ont des sujets qui concernent la Ville. Ils n'hésitent pas à m'appeler pour se renseigner. Si vous êtes sollicitée par des Bourgetins, vous pouvez vous aussi, madame MÉRY, solliciter le Maire, ses collaborateurs, la Direction générale des services. Je n'ai jamais refusé à un élu du Conseil municipal d'avoir des informations en dehors du conseil pour des questions ou des sollicitations. Je pense que c'est sain et nous en avons l'habitude.

Comme c'est un diagnostic très récent, nous pourrons vous transmettre les éléments. Nous l'avons reçu quasiment à l'envoi du Conseil. Nous avons dû travailler avec les services financiers et la Direction générale afin de voir comment compléter la phase de travaux au stade où le débat d'orientations budgétaires s'annonçait. Même les élus de la majorité municipale n'ont pas l'ensemble des informations de diagnostic d'étanchéité. Nous n'avons rien à cacher, donc n'hésitez pas à nous solliciter.

Sur le reste, j'ai bien pris note des 4,5 pages. Par ailleurs, je pense que chacun autour de cette table a conscience de l'urgence climatique. Néanmoins, j'entends votre invitation à être plus précis dans le budget. J'ai bien noté que, sur ce point particulier, vous pourriez nous soutenir.

Merci aussi de nous indiquer que vous soutenez la non-augmentation des taux, donc la constance de l'équipe municipale de ne pas les avoir augmentés depuis 10 ans.

M. CAPO-CANELLAS.- Un mot, le débat est intéressant, madame MÉRY, sur la partie des dépenses de fonctionnement, nous vous avons bien écoutée. Vous avez dit tout à l'heure que, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, nous privions les Bourgetins de services. C'est là que nous sommes en désaccord. Nous pensons que, de cette manière, nous donnons à la Ville et aux Bourgetins la capacité de ne pas subir les contraintes financières, de les maîtriser et de pouvoir faire des choix d'investissement notamment et des choix fiscaux afin d'éviter que les Bourgetins n'aient à payer des taxes et des impôts supplémentaires.

Il nous semble que c'est important. C'est un débat de fond et nous ne sommes pas d'accord. Nous pensons qu'il faut contenir les dépenses de fonctionnement. Pour répondre aux besoins, nous devons optimiser les dépenses de fonctionnement et répondre aux besoins avec plus d'efficacité.

Deuxième élément sur la Halle, j'ai bien parlé d'un effet l'an dernier où la SGP a payé la taxe parce qu'elle était propriétaire mais, auparavant, c'est nous qui la payions. Sur une année, non seulement nous n'avons pas eu à payer mais, en plus, nous avons encaissé la taxe payée par un autre. Cette année, il faut abattre la Halle. De ce point de vue, nous avons une perte de recette mais, au début, c'était nous qui payions, ce qui représentait une charge importante. Ensuite, de toute façon les installations produiront aussi un certain nombre de taxes à l'avenir.

Sur l'affaire de la fiscalité, je ne comprends pas. L'Etat compense par rapport à une date de référence mais c'est normal. Sinon, tout le monde augmenterait les taux considérant que l'État paiera. Ce serait trop facile. Jamais l'État n'a accepté de mettre en place un mécanisme aussi fou, qui permettrait aux élus d'augmenter les taxes sans que personne n'en voie l'effet.

Enfin s'agissant de la contractualisation, je n'ai voté ni la réforme de la taxe d'habitation ni la contractualisation. Je rappelle simplement que c'est quand même mieux que ce qu'a fait le Gouvernement de la gauche, qui était de baisser les dotations car c'est une contrainte terrible que nous avons vécue. Le présent Gouvernement fait le choix de dire à certaines collectivités de ne pas augmenter de plus de 1,2 % leurs dépenses de fonctionnement. C'est moins douloureux que de baisser directement les recettes car vous n'avez pas le choix.

M. FOY.- J'ai trois remarques.

Premièrement, vous utilisez les mots « appétit » et « envie » vous concernant qui seraient les sentiments que j'ai pour la majorité municipale. Écoutez, il faut quand même faire attention aux termes que l'on emploie. Ils me semblent un peu inappropriés dans le contexte actuel.

Deuxièmement, je constate, concernant les questions que j'ai posées, que je n'ai pas eu une seule réponse de votre part. Finalement, vous avez fait une réponse de forme et absolument pas une réponse de fond. Je croyais que c'était un débat, nous ne sommes pas dans la joute verbale. Vous n'avez répondu à aucune de mes questions sur le fond.

Troisième et dernier point, en réponse à vous et à monsieur le Sénateur, je ne suis pas Mme IRMA. Vous mettez 18 M€ dans une Délibération qui date du 5 mars pour la reconstruction de Jean Jaurès...

M. CAPO-CANELLAS.- Pour le marché de travaux.

M. FOY.- ... et là vous nous sortez un autre chiffre à 30 M€

M. CAPO-CANELLAS.- Non, reportez-vous à la Délibération.

M. FOY.- Je termine mon propos. Vous dites que c'est 30 M€ qu'il y a des travaux, des ceci en plus. Sans détail et sans explication, comprenez que je m'interroge. C'est tout. Merci.

M. le MAIRE.- Merci monsieur FOY mais la Délibération précisait bien début mars le coût de travaux de l'opération et que, dans les différents paquets financiers que nous avons adoptés concernant le protocole financier, la SOLIDEO, etc. le montant de 30 M€ sur les écoles a toujours été clairement précisé. Je ne sais pas si vous siégiez ou si c'était la phase où vous boudiez. En tout cas, lisez les comptes-rendus, les 30 M€ sur les écoles Jaurès n'ont jamais été cachés au stade des discussions avec la SOLIDEO. Vous optez pour un principe de sidération à chaque fois, vous vous plaignez de l'absence de réponse sur le fond mais c'est vous qui le touchez souvent.

Puisque les termes « appétit » et « envie » font débat, je pense que l'appétit de l'ensemble des membres du Conseil municipal est entamé. Je salue la qualité des échanges à ce stade du débat d'orientations budgétaires.

Il me reste à mettre aux voix les termes du débat d'orientations budgétaires.

Il est procédé au vote - Résultat : 5 voix contre de Mme MÉRY et MM. AYAD, BORSALI (portant pouvoir de M. DESRUMAUX) et FOY ; 3 abstentions de MM. VENUGOPAL, ABECASSIS et RAHAL.

Sur ce point, je clôture la séance.

(La séance est levée à 23 h 15.)